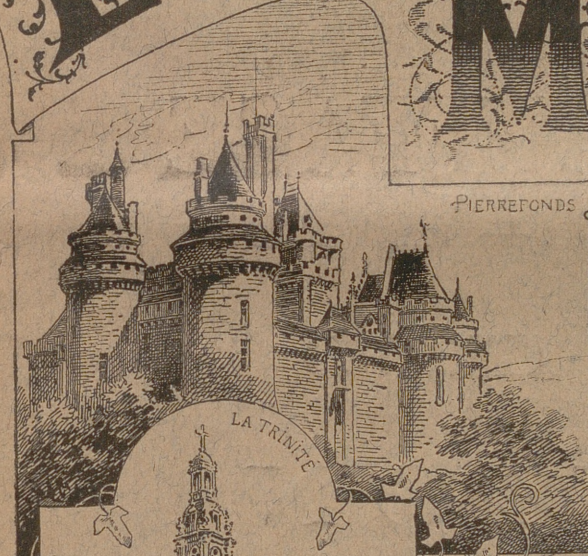


L'ART DE LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 29

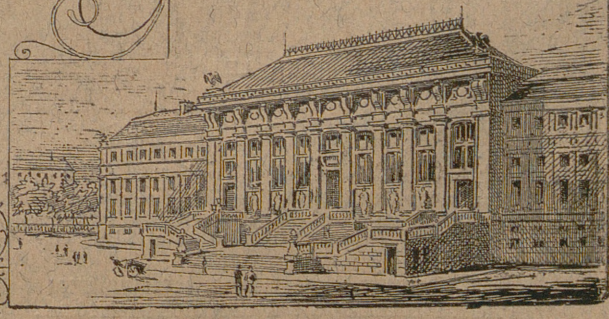
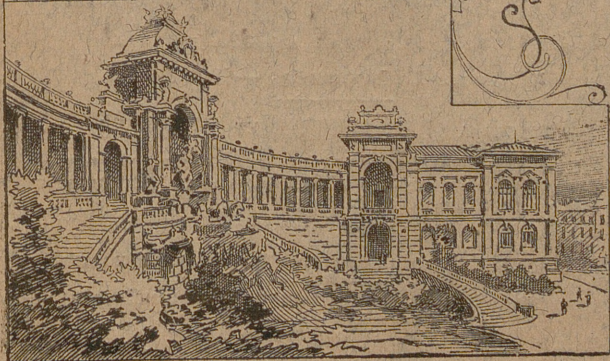
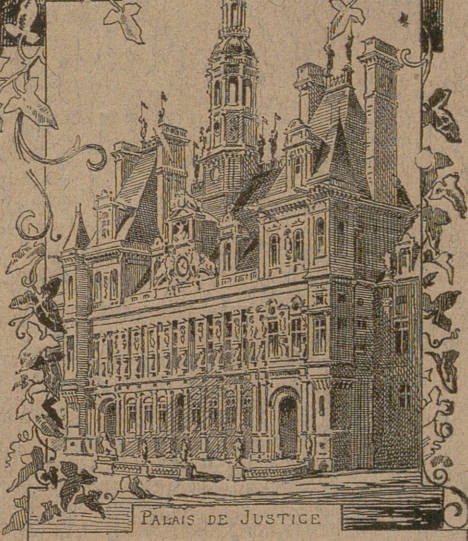
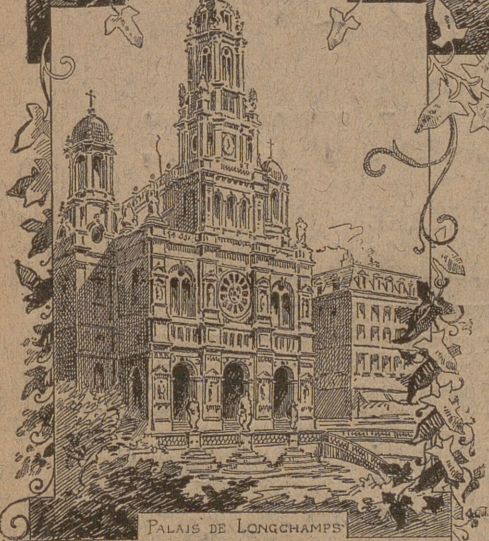
Samedi 26 Avril 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{IE}, EDITEURS
47, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 1^{er} octobre et du 15 avril — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R.6559

R.5773



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent: 54, Avenue de Clichy, PARIS

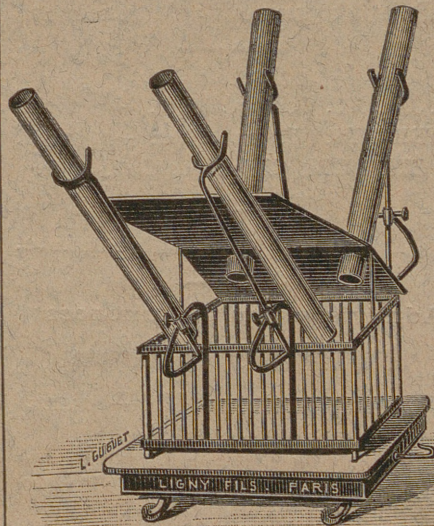
FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

32, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

CENTRALISATION DES DOSSIERS D'ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

S'adresser à **MM. REULLIER & CHRISTIE, 1, rue Larrey, Paris.** (Téléphone).

OU A LA **CONSTRUCTION MODERNE**

DUJARDIN & Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte, Paris. (Téléphone).

ADJUDICATIONS PROCHAINES

LISTE DES DOSSIERS DONT LA FOURNITURE PEUT-ÊTRE FAITE SUIVANT DÉTAILS CI-DESSOUS

— 2 MAI —

MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE. —
1^o Viabilité de la rue François-Rolland s'élevant à 31,376 fr. 43. 31,376 fr. 43
2^o Construction d'un égout... 5,650 »
Ensemble 37,026 fr. 43
Cautionnement 1,500 »
Visa 5 jours avant l'adjudication.

— 3 MAI —

MAIRIE DE DIJON (Côtes-d'Or). — Construction d'une école de filles, boulevard de la Tremouille (7 lots).
Montant à 186,483 fr. 43
Visa jusqu'au 26 avril par M. l'Ingénieur-Directeur des travaux.
1^{er} lot. Terrassements, maçonneries 73,889 fr. 85
Cautionnement 3,200 »
2^e lot. Charpente 11,861 13
Cautionnement 550 »
3^e lot. Couverture, zinguerie... 8,763 75
Cautionnement 450 »
4^e lot. Plâtrerie, carrelage... 12,545 98
Cautionnement 550 »
5^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire 29,327 07
Cautionnement 1,400 »
6^e lot. Serrurerie 30,561 27
Cautionnement 1,450 »
7^e lot. Peinture et vitrerie... 4,890 71
Cautionnement 250 »
A valoir sur l'ensemble 14,674 67
Ensemble 186,483 fr. 43
Copie des différents lots sur demande.

— 3 MAI —

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE (Loire). — Halles, écuries, parc à comptage au marché aux bestiaux.
1^{er} lot. Maçonnerie, pavage... 45,285 fr. »
Cautionnement 2,700 »
2^e lot. Charp. en fer, serrurerie 46,981 »
Cautionnement 2,800 »
3^e lot. Charpente en bois 11,337 »
Cautionnement 700 »
4^e lot. Couvert, tuile et zingue. 10,054 »
Cautionnement 600 »
5^e lot. Ciments et enduits... 10,239 »
Cautionnement 600 »
6^e lot. Peint. plâtrerie, vitrerie. 7,621 »
Cautionnement 450 »
Visa jusqu'au 26 avril.

— 4 MAI —

MAIRIE DE CASTELNAU-MAGNOAC (Htes-Pyrénées). — Construction de 2 pavillons (4 lots).
1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. 28,214 fr. 04
Cautionnement 1,410 »
2^e lot. Charpente, couverture zinguerie, fers, escalier, planchers 17,495 07
Cautionnement 875 »
3^e lot. Menuiserie, peinture, vitrerie, papiers 7,168 91
Cautionnement 360 »
4^e lot. Plâtres et marbres... 2,093 60
Cautionnement 105 »
Total des lots 54,968 fr. 62.
Total des cautionnements 2,750 francs.
Sur demande il sera fourni des extraits par corps d'état.

— 5 MAI —

MAIRIE D'EVREUX. — Construction d'un hôtel de ville.
1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie 354,969 fr. 78
2^e lot. Charpentes en bois... 17,213 61
3^e lot. — en fer et fer-ronnerie 91,458 29
4^e lot. Couverture et plomberie 31,574 »
5^e lot. Menuiserie 34,613 86
6^e lot. Peinture et vitrerie... 23,348 78
Sculpture et carton pierre 7 000 »
Calorifère 6 000 »
Eau 800 »
Somme à valoir 7,307 »
Montant total... 574,285 fr. 32
Copie des différents lots pourra être fournie sur demande.

— 9 MAI —

PRÉFECTURE DU GERS. — Chemin de fer de Condom à Riscle. Construction des 1^{er} et 2^e lots des maisons de gardes.
Montant 248,000 fr. »
Visa jusqu'au 1^{er} mai.

— 10 MAI —

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Construction et mise en place de la partie métallique d'un pont tournant à la Roche-du-Mignon, sur le canal maritime de la basse Loire.
A l'Entreprise 48,983 fr. 04
A valoir 3,016 fr. 96
Cautionnement 2,000 fr. »
Visa jusqu'au 2 mai.
Prix du dossier 25 fr.

— 10 MAI —

PRÉFECTURE DE LA MANCHE. — Réfection du pertuis de Porribet, avec établissement d'un vannage et construction d'une échelle à poissons.
A l'entreprise 40,623 fr. 80
A valoir 23,376 fr. 20
Montant 66,000 fr. »
Cautionnement 3,000 fr. »
Délai de visa 2 mai.

— 13 MAI —

MAIRIE DE LYON (Rhône). — Pavage de la grande rue de Cuire.
Montant à 7,660 fr. »

— 17 MAI —

HOSPICE DU MANS (Sarthe). — Installation du gaz, fumisterie et marbrerie au nouvel Hôpital-Hospice.
1^{er} lot. Installation du gaz... 8,500 fr. »
Compris somme à val.
2^e lot. Fumisterie 22,000 »
3^e lot. Marbrerie 4,000 »
Copie des différents lots sur demande.

RÉSULTATS

VILLE DU HAVRE. — Déplacement de la construction du marché Thiers, et repose au marché aux bestiaux. Soumission sur le prix à forfait de 27,000 fr. Adj. M. Gauvary. Rabais 21.

Nouveaux abattoirs.

1^{er} groupe. — Terrasse et maçonnerie 73,980 fr. 59. Adj. MM. Joly, Durand et Ambaud. Rabais 12.
Charpente en bois 9,193 fr. 14. Adj. M. Debasly. Rabais 18.
Charpente en fer, serrurerie 23,499 fr. 92. Adj. M. Gauvary. Rabais 18.
Couverture et plomberie 13,754 fr. 67. Adj. M. Fauvelais. Rabais 28.
Menuiserie 6,099 fr. 81. Adj. M. Geslin. Rabais 29.
Peinture et vitrerie 5,677 fr. 33. Adj. M. Combrouze. Rabais 42.
2^e groupe. — Terrasse et maçon. 408,390 fr. 07. Adj. MM. Joly, Durand et Ambaud. Rabais 12.
Charpente en bois 83,870 fr. 66. Adj. M. Thireau. Rabais 21.
Charpente en fer, serrurerie 141,185 fr. 44. Adj. M. Liezard. Rabais 18.
Couverture et plomberie 106,027 fr. 12. Adj. M. Fauvelais. Rabais 31.
Menuiserie 91,104 fr. 43. Adj. M. Marie. Rabais 32 fr. 23.
Peinture et vitrerie 27,794 fr. 98. Adj. M. Périer-Gallet. Rabais 45.
Gaz 13,113 fr. 32. Adj. MM. Gourd et Dubois. Rabais 41.
Pavage 56,108 fr. 52. Adj. M. Dieppdalle. Rabais 25.
3^e Groupe. — Charpente en bois 4,142 fr. 10. Adj. M. Debasly. Rabais 19.
Charpente en fer 55,055 fr. Adj. M. Gauvary. Rabais 21.
Couverture et plomberie 13,910 fr. 85. Adj. M. Fauvelais. Rabais 27.
Peinture et vitrerie 13,686 fr. 49. Adj. M. Périer-Gallet. Rabais 48.
Pavage 11,269 fr. 64. Adj. M. Polin. Rabais 26.
4^e Groupe. — Charpente en bois 2,109 fr. Adj. M. Debasly. Rabais 18.
Charpente en fer et serrurerie 23,748 fr. 17. Adj. M. Gauvary. Rabais 16.
Couverture et plomberie 7,520 fr. 37. Adj. M. Fauvelais. Rabais 26.
Peinture 831 fr. 17. Adj. M. Périer-Gallet. Rabais 42.
Pavage 23,851 fr. 82. Adj. M. Dieppdalle. Rabais 26.

PRÉFECTURE DU NORD. — Reconstruction du pont de Tressin.
Oranié Lhost, à Lille, adj. à 3.

PRÉFECTURE DU NORD. — Rectification du canal de la Deule.
Pinson G., à Lille, adj. à 11.

PRÉFECTURE DU NORD. — Reconstruction des portes d'aval de Don.
Pinson G., à Lille, adj. à 3.

MAIRIE DE TOURS. — Construction d'un pont à tablier métallique.
1^{er} lot maçonnerie, Quantin, à Monts, adj. au prix du devis.
2^e lot métallurgie, Boisfard, à Issoudun, adj. à 11.

On demande des Correspondants dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Villes principales des Départements.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 3 MAI —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un bureau auxiliaire du Mont de Piété. 38,746 fr. 95

DÉPARTEMENTS

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE NUITS (Côte-d'Or). — Construction d'un lavoir. 4,468 fr. 46

— 29 AVRIL —
SOUS - PRÉFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Ecole, mairie et halle à Beaumarchès. 39,355 fr. 29

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE CHALON (Saône-et-Loire). — Construction de trottoirs. 17,287 fr. 53

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE BAYEUX (Calvados). — Construction d'une buanderie, séchoir, etc. 12,794 fr. 59

— 30 AVRIL —
MAIRIE D'ÉPINAL (Vosges). — Génie. — Construction de 3 batteries et d'une redoute.

— 30 AVRIL —
PREFECTURE DU NORD. — Scarpe inférieure. Amélioration de la traversée de Marchiennes. 161,660 fr. »

— 30 AVRIL —
PREFECTURE DU DOUBS. — Réfection de l'arche marinière du pont de Battant à Besançon. 12,000 fr. »

— 1^{er} MAI —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Reconstruction du pont sur la Bouzaise à Beaune. 17,000 fr. »

— 1^{er} MAI —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Entretien et construction de trottoirs jusqu'au 31 décembre 1893. 500,000 fr. »

— 1^{er} MAI —
HOSPICE D'ORAN (Algérie). — Entretien des bâtiments de 1890 à 1892.

— 2 MAI —
SOUS - PRÉFECTURE DE VALOGNES (Manche). — Restauration du donjon de Briquerebec. 7,941 fr. 48

— 2 MAI —
MAIRIE DE CAEN (Calvados). — Clôture de la cour des facultés (2 lots). 5,862 fr. 71

— 2 MAI —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de la rue François-Rolland. 37,026 fr. 43

— 2 MAI —
SOUS - PRÉFECTURE DE BAR SUR SEINE (Aube). — Construction d'un pont avec tablier métallique (2 lots). 19,500 fr. »

— 3 MAI —
PREFECTURE DU CANTAL. — Lignes de Lagnac à Vendes et de Vendes à Mauriac. Garde-corps métalliques. 44,300 fr. »

— 3 MAI —
MAIRIE DE SAINT-ETIENNE (Loire). — Halle, écuries, parcs à comptage au marché aux bestiaux (6 lots). 132,219 fr. 62

— 3 MAI —
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-SEVER (Landes). — Restauration de l'église de Lauret. 1,600 fr. 80

— 3 MAI —
SOUS-PRÉFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Réfection de la couverture du clocher de l'église de Molosmes. 1,582 fr. »

— 3 MAI —
MAIRIE DE SAUMUR (Maine-et-Loire). — Réparations à l'hôtel des postes.

— 3 MAI —
MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Construction d'une école de filles (7 lots). 136,434 fr. 43

— 4 MAI —
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE (Isère). — Travaux d'écoles (3 lots). 32,497 fr. 90

— 4 MAI —
MAIRIE DE VILLEDOMMANGE (Marne). — Ecole mixte avec logement. 20,400 fr. »

— 4 MAI —
MAIRIE DE BEUVRAIGNES (Somme). — Couverture de l'église. 750 fr. »

— 4 MAI —
MAIRIE D'AINANCE (Aube). — Construction d'un lavoir. 4,082 fr. 11

— 4 MAI —
MAIRIE DE CASTELNAU-MAGNOAC (Hautes-Pyrénées). — Deux pavillons à la halle. 51,948 fr. 62

— 4 MAI —
MAIRIE DE CUNAC (Tarn). — Construction d'une école mixte avec logement. 12,600 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE D'EVREUX (Eure). — Construction d'un hôtel de ville (6 lots). 553,178 fr. 32

— 5 MAI —
MAIRIE DE BRIVE (Corrèze). — Génie. Infirmerie à la caserne Brune (1 lot). 31,000 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE DE L'OUED-SEGUIN (Algérie). — Construction de la mairie. 25,000 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE DE BELFORT (Haut-Rhin). — Réparation au presbytère de Saint-Germain. 8,307 fr. 67

— 5 MAI —
PREFECTURE DE LYONNE. — Lavoir, réservoir et travaux annexes à Val-de-Mercy. 12,555 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE DE SAINT-NAZAIRE (Loire-Inférieure). — Construction d'un mur de soutènement et d'un égout (2 lots). 62,000 fr. »

— 6 MAI —
SOUS - PRÉFECTURE DE SAINT-DIE (Vosges). — Construction d'un pont et empiérement de chemins (5 lots). 7,588 fr. 50

— 6 MAI —
PREFECTURE DES LANDES. — Reconstruction en fer de la balise d'Huchet. 10,000 fr. »

— 6 MAI —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE. — Reconstruction des portes d'aval de l'écluse de Savoyeux. 6,000 fr. »

— 6 MAI —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Reconstruction de la cale de radoub de Saint-Valéry. 34,000 fr. »

— 6 MAI —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Reconstruction de la digue nord à Tancarville et palées d'accostage à Radicate (6 lots). 516,200 fr. »

— 7 MAI —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Approfondissement du canal de la Charente à la Seudre. 10,000 fr. »

— 9 MAI —
PREFECTURE DU GERS. — Chemin de fer de Condom à Riscle. — Construction des 1^{er} et 2^e lots des maisons de garde (2 lots). 248,000 fr. »

— 9 MAI —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Bâtiment pour les bureaux du service maritime au port de Caen. 30,700 fr. »

— 9 MAI —
HOSPICE DE SOISSONS (Aisne). — Construction d'un pavillon d'isolement (6 lots). 54,338 fr. 59

— 10 MAI —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Construction et mise en place de la partie métallique d'un pont tournant à la Roche-de-Migron. 54,000 fr. »

— 10 MAI —
SOUS-PRÉFECTURE DE RIOM (Puy-de-Dôme). — Agrandissement de l'église de Saint-Quintin. 26,060 fr. 70

— 10 MAI —
PREFECTURE DE LA NIEVRE. — Agrandissement des bureaux de la préfecture (8 lots). 115,669 fr. 17

— 10 MAI —
PREFECTURE DE LA MANCHE. — Réfection du pertuis du Porribet et établissement d'un vannage. 66,000 fr. »

— 11 MAI —
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LA-GENESTE (Puy-de-Dôme). — Réfection de la toiture de l'église. 2,299 fr. 30

— 11 MAI —
MAIRIE DE SAINT-PRIEST-EN-MURAT (Allier). — Construction d'une école de filles. 15,189 fr. 42

— 11 MAI —
MAIRIE DE SOUVIGNE (Indre-et-Loire). — Construction d'une école de filles. 21,967 fr. 94

— 11 MAI —
MAIRIE DU CUDOS (Gironde). — Agrandissement du logement de l'instituteur. 1,850 fr. 69

— 11 MAI —
MAIRIE DE BEINE (Marne). — Construction d'un cimetière. 11,649 fr. 84

— 11 MAI —
MAIRIE DE BEAUMONT (Tarn-et-Garonne). — Restauration de l'école des filles (3 lots). 23,298 fr. 43

— 11 MAI —
MAIRIE DE MAZEROLLES (Meurthe-et-Moselle). — Restauration du clocher de l'église. 3,265 fr. »

— 11 MAI —
MAIRIE DE CREVIC (Meurthe-et-Moselle). — Construction d'un oratoire. 2,800 fr. »

— 12 MAI —
PRESBYTERE DE BERE (Loire-Inférieure). — Reconstruction de la flèche de l'église. 25,982 fr. 63

— 12 MAI —
PORT DE ROCHFORD (Charente-Inférieure). — Construction d'un bâtiment dans l'enceinte de l'arsenal.

— 14 MAI —
SOUS-PRÉFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Hangar et mur à la maison d'école. 3,398 fr. 08

— 14 MAI —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux de chemins (4 lots). 28,700 fr. »

— 14 MAI —
PREFECTURE DU JURA. — Reconstruction d'un aqueduc à Morez. 1,8000 fr. »

— 17 MAI —
HOSPICE DU MANS (Sarthe). — Gaz, fumisterie et marbrerie au nouvel hôpital. 26,000 fr. »

VITRERIE D'ART
HYALOCROMIE Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.
ENGELMANN ET AMAND DURAND
 222, boul. v. Saint-Germain. — Paris.

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

SIÈGE SOCIAL :
 9, rue Ste-Cécile,
 PARIS.



FONDATION :
 Octobre 1665.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres

MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
 PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent à 11 Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MOSAIQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements
 MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
 Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

FACCHINA maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
 Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
 ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
 Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
 Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
 Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
 Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
 Glaces et Portes à coulisse.
 Ferm-tures de Magasin, Stores, Jalousies.
 Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
 Ascenseurs, Monte-charges. Monte-plats
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
 Appareils de levage de tous systèmes
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
 COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

MOSAIQUES
 Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MOSAIQUE DE MARBRE

GUILBERT-MARTIN
 Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES
 Du Panthéon et du Louvre

20, rue Genin, à Saint-Denis,
 1889 Membre du Jury hors Concours.

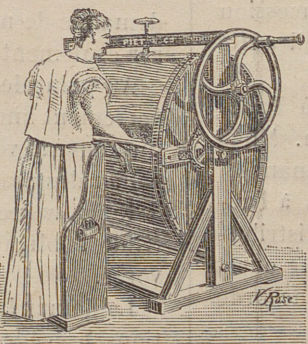
ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIE
 LAVOIRS et BAINS

CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE

PIET & C^{ie}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS

Ancienne Maison **BOUILLON, MULLER** et C^{ie}
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.

BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.



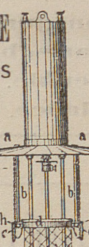
ROUE A LAVER

PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
 DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
 LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
 26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

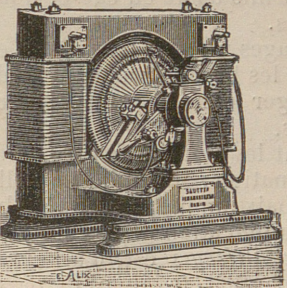
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS



Installations INDUSTRIELLES Installations PROVISOIRES

DYNAMOS COMPOUND
 Réglant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS

MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.



Moteurs électriques Percuteurs électriques Transmission de force par l'électricité

MOSAIQUES
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{ne} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

CLARK ET C^o
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucc^s}
 Médailles d'Argent aux
 EXPOSITIONS UNIVERSES. PARIS 1878 & 1889



Récompenses aux Expositions	Récompenses aux Expositions de
Vienne 1867	Oporto 1865
Londres 1862	Philadelphie 1876
Moscou 1872	Melbourne 1881
Dublin 1872	Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
 BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

SOMMAIRE :

TEXTE. -- **La Nouvelle Sorbonne.**

III^e Lettre d'Allemagne.

L'architecture à Stuttgart.

Tribunal fédéral à Lausanne.

Commission d'étude du diplôme. Séances des 17, 18 et 22 avril.

Consultations juridiques.

Maison à Paris, boulevard St-Germain.

Ecole du meuble. Programme.

Correspondance. — Concours. — Nouvelles

DESSINS. — **Frontispice.**

La Sorbonne : Tombeau du cardinal de Richelieu dans l'église de la Sorbonne. — Vue intérieure de la cour de l'ancienne Sorbonne.

Tribunal fédéral à Lausanne.

Consultations juridiques. — Deux croquis.

Maison à Paris, boulevard St-Germain. Consoles du premier et du quatrième étage.

PLANCHES HORS TEXTE :

Planche 45. **Maison à Stuttgart.**

Planche 59. **Amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne.**

BIBLIOGRAPHIE

M. Emile Le Pelletier vient de publier sous une forme très simple et nullement pédantesque un *Code pratique des Usages de Paris* ayant force obligatoire de loi dans les contestations les plus fréquentes entre les habitants de Paris; cet ouvrage, malgré son petit volume, contient, en outre, les usages sur la durée des locations et sur les délais des congés dans les cantons ruraux du département de la Seine.

Le Code civil a expressément reconnu le caractère obligatoire à ces usages, marqués au coin de la raison et de l'équité, qui se sont transmis d'âge en âge et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Ces usages ne sont-ils pas, en effet, le résultat d'habitudes établies par les besoins particuliers de chaque localité et on n'eut pu les abroger sans troubler les conditions d'existence de leurs habitants.

Ce sont les *Justices de paix* qui règlent d'ordinaire les différents de cette nation; M. Emile Le Pelletier, avocat à la cour de Paris, juge de paix suppléant depuis plus de vingt ans a eu maintes fois à faire l'application de ces usages dans les contestations diverses. Ce *Code des Usages* est, d'ailleurs, conforme aux réponses faites en 1852 par MM. les juges de paix de Paris au questionnaire que leur adressait M. le ministre de la justice.

Sous la forme de questionnaire et par ordre alphabétique, se trouvent traités, avec toute la simplicité que donne le savoir, ces mille riens qui mieux connus éviteraient bien des procès: Honoraires des architectes, droits respectifs du propriétaire, du locataire et du concierge, pourboires en nature, denier à Dieu, etc. Locations d'appartements meublés ou non, congés, réparations locatives, congédiement des domestiques simples et de profession, employés de commerce, charretiers, etc. Certificats à donner, responsabilité des objets perdus ou détériorés, etc. Location des meubles, location d'usines, de moulins à eau. Impôts des portes et fenêtres; — usages divers des cantons de Charenton, Courbevoie, Neuilly, Pantin, Saint-Denis, Sceaux, Villejuif et Vincennes. — Murs mitoyens, séparatifs, droits respectifs des propriétaires, adossement de fours, fourneaux, étables, etc.

Nous ne saurions trop recommander à nos abonnés de se procurer ce petit livre si utile et qu'ils pourront avoir à la librairie de la *Construction moderne*, 17, rue Bonaparte.

CONCESSION D'UN SECTEUR

A la Société MILDÉ et Cie

Dans sa séance du samedi 5 avril M. Maurice Binder, rapporteur, au nom de la troisième commission d'une demande de concession formulée par la Société Mildé fils et Cie, a lu au Conseil cette demande dont voici les termes :

M. Charles Mildé, ingénieur-électricien, demeurant à Paris, 26, rue Laugier, agissant pour le compte de la société Ch. Mildé fils et Cie, 26, rue Laugier, a l'honneur de confirmer ses demandes, en date des 15 décembre 1889 et 21 janvier 1890, relatives à l'autorisation de poser les canalisations souterraines pour la distribution de l'énergie électrique à domicile dans toute la partie ouest de la ville de Paris, pour laquelle il n'a pas encore été accordé d'autorisation de ce genre.

Ce secteur serait délimité, au nord et à l'ouest, par la ligne des fortifications, depuis la porte de Saint-Cloud jusqu'à la porte d'Asnières; au sud, par le cours de la Seine; au nord et à l'est,

par le boulevard Malesherbes (numéros impairs), par la rue Royale (numéros impairs) et par la place de la Concorde.

La Société s'engage à avoir canalisé, dans un délai maximum de deux années, les voies du tableau B ci-annexé, et dans un délai de quatre années celles du tableau B', qui présentent ensemble un développement d'environ 37 kilomètres.

La Société qui accepte dans son entier le cahier des charges adopté par le Conseil municipal, le 29 décembre 1888, s'engage à verser le cautionnement déterminé par l'Administration, en faisant observer que la première partie de la canalisation étant seulement de 18 kilomètres, il désirerait que le cautionnement primitif ne dépassât pas cent mille francs.

Tableau B. — Boulevard Malesherbes (numéros impairs); rue Royale (numéros impairs); rue Boissy-d'Anglas; rue du Faubourg-Saint-Honoré; avenue des Champs-Élysées du rond point à l'Étoile (numéros pairs); avenue d'Antin des Champs-Élysées à la rue du Faubourg-Saint-Honoré; boulevard Haussmann, du boulevard Malesherbes à l'avenue Friedland; avenue de Messine; rue de Courcelles de la rue de La Boétie au boulevard de Courcelles; avenue Van Dyck; rue Murillo; avenue Ruysdaë; rue de Monceau, du boulevard Haussmann au boulevard Malesherbes; rue de Lisbonne, de la rue de Courcelles au boulevard Malesherbes; avenue Hoche; avenue des Ternes, de l'avenue de Wagram à l'avenue Niel; rue Laugier, de la rue Poncelet à l'avenue Niel; avenue de Villiers, la place Pereire et la place Malesherbes; rue de Prony; rue Fortuny; rue d'Offémont; avenue de la Grande-Armée.

Tableau B'. — Avenue des Champs-Élysées, du rond-point à l'Étoile (numéros impairs); avenue du Bois-de-Boulogne; rue de la Pompe; avenue Victor-Hugo; avenue Kléber; rue Dumont-d'Urville; avenue d'Iéna; rue Galilée; avenue Marceau; avenue du Trocadéro; avenue de l'Alma; avenue Montaigne; avenue d'Antin, de la Seine aux Champs-Élysées; rue François I^{er}; rue Jean-Goujon; avenue Henri-Martin; rue de la Tour; rue de Passy; chaussée de la Muette; avenue Raphaël; avenue Ingre; rue du Ranelagh; avenue du Ranelagh; rue La Fontaine; rue Mozart; rue d'Auteuil; rue Molitor.

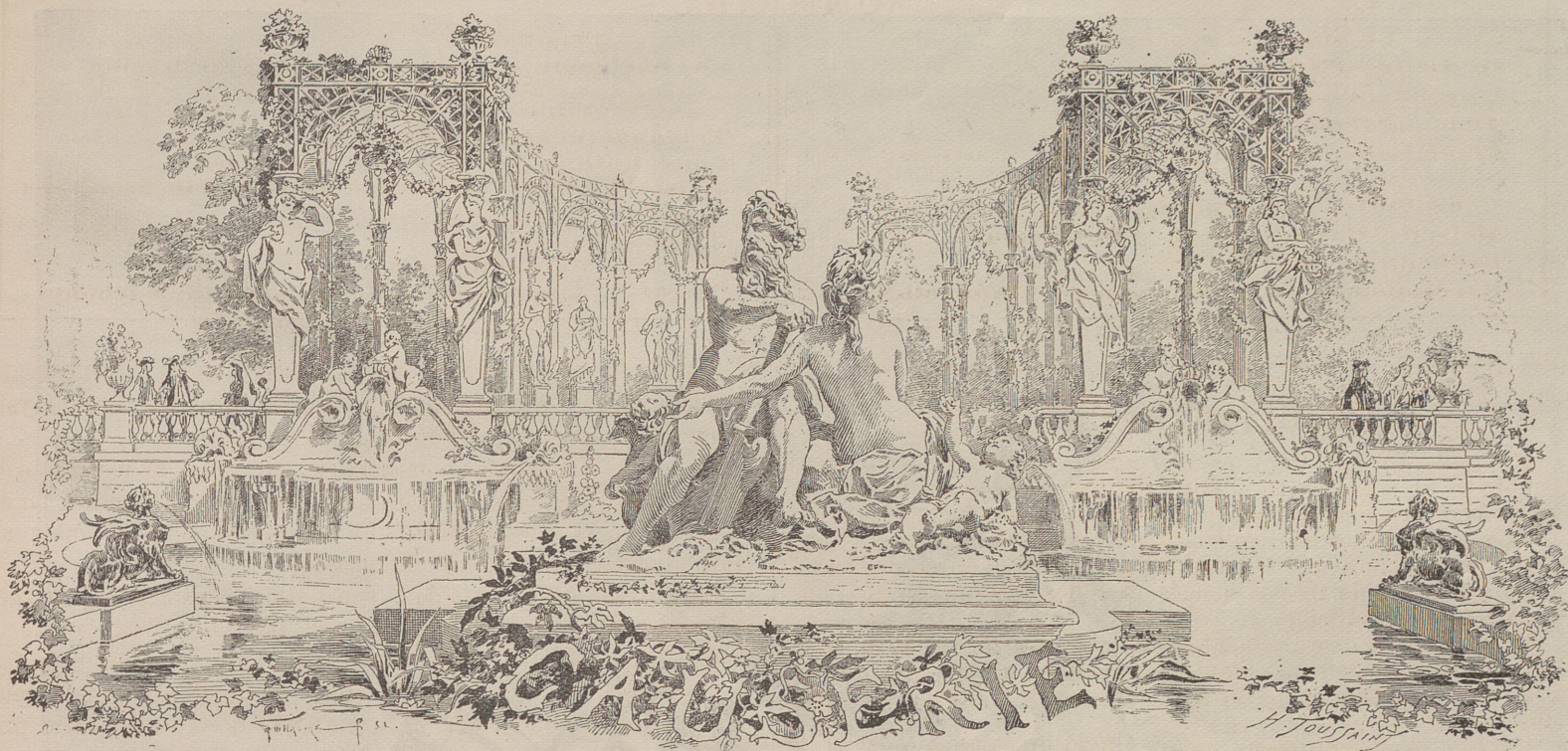
M. Maurice Binder propose d'accueillir favorablement la demande de M. Mildé; toutefois la troisième commission a cru devoir apporter quelques modifications à sa requête, modifications que M. Mildé, d'ailleurs, nous a déclaré accepter.

C'est ainsi que, sur la demande de notre collègue Viguiier, l'avenue de la Grande-Armée doit figurer au tableau B; sur la demande de notre collègue Bompard, la Société s'engage à éclairer également la place Pereire.

Au point de vue du cautionnement, la Commission propose un versement immédiat de 150,000 francs et dans le délai de deux ans un nouveau versement de 150,000 francs, soit le total exigé par le cahier des charges montant à 300,000 francs.

Enfin, votre commission vous propose d'imposer à la Société Mildé l'obligation d'appareils de chaufferie exclusivement fumivores.

La demande de concession est accordée avec les trois modifications précédentes, concernant l'avenue de la Grande-Armée, la quotité de cautionnement immédiatement exigible, et l'obligation d'appareils exclusivement fumivores.



LA NOUVELLE SORBONNE

PLANCHES 7, 58 ET 59. — (Voyez page 304.)

Le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, entouré, au rez-de-chaussée et au premier étage, de couloirs de dégagements éclairés, en second jour, par les plafonds des grands escaliers et de galeries latérales directement éclairées sur des cours intérieures, ce vaisseau d'une dimension peu commune est facilement accessible de tous côtés aux invités et au public admis aux jours de grande solennité.

C'est une salle sur plan presque complètement circulaire, tronquée par la surface d'une immense niche en cul-de-four de forme très aplatie sur plan semi-elliptique : C'est là qu'est disposée l'estrade des « autorités ». Un parterre occupe la partie centrale de la salle, et des gradins circulaires entourent ce parterre. Puis, entre les piliers décorés de niches et de statues assises et qui reçoivent la retombée des arcs nervalant la voûte, s'ouvrent deux étages de tribunes réservées au public. A l'exception des vides formés, dans les parois de la salle et de la voûte, par les exèdres à tribunes et les pénétrations de leurs culs-de-four circulaires, on remarque le peu de saillie intentionnellement donné, par l'architecte, aux divers membres d'architecture, aux indications de structure qui nervent la surface de la voûte. De grands arcs concentriques à peine saillants, qui paraissent buter et maintenir la demi « cerce » encadrant le plafond vitré ; puis des moulures entourant les figures allégoriques peintes en médaillons à la voûte circulaire ; enfin, quelques compartiments légèrement indiqués par des moulures rehaussées de tons colorés et de dorures : voilà l'enveloppe, très peu mouvementée, qui doit laisser, à cette énorme salle, toute sa sonorité sans occasionner d'échos désagréables. L'expérience nous apprendra le résultat de cette sobriété raisonnée dans les reliefs. Mais dès à présent, un caractère de calme grandeur est obtenu par cette simplicité de moyens.

5^e Année. — N^o 29.

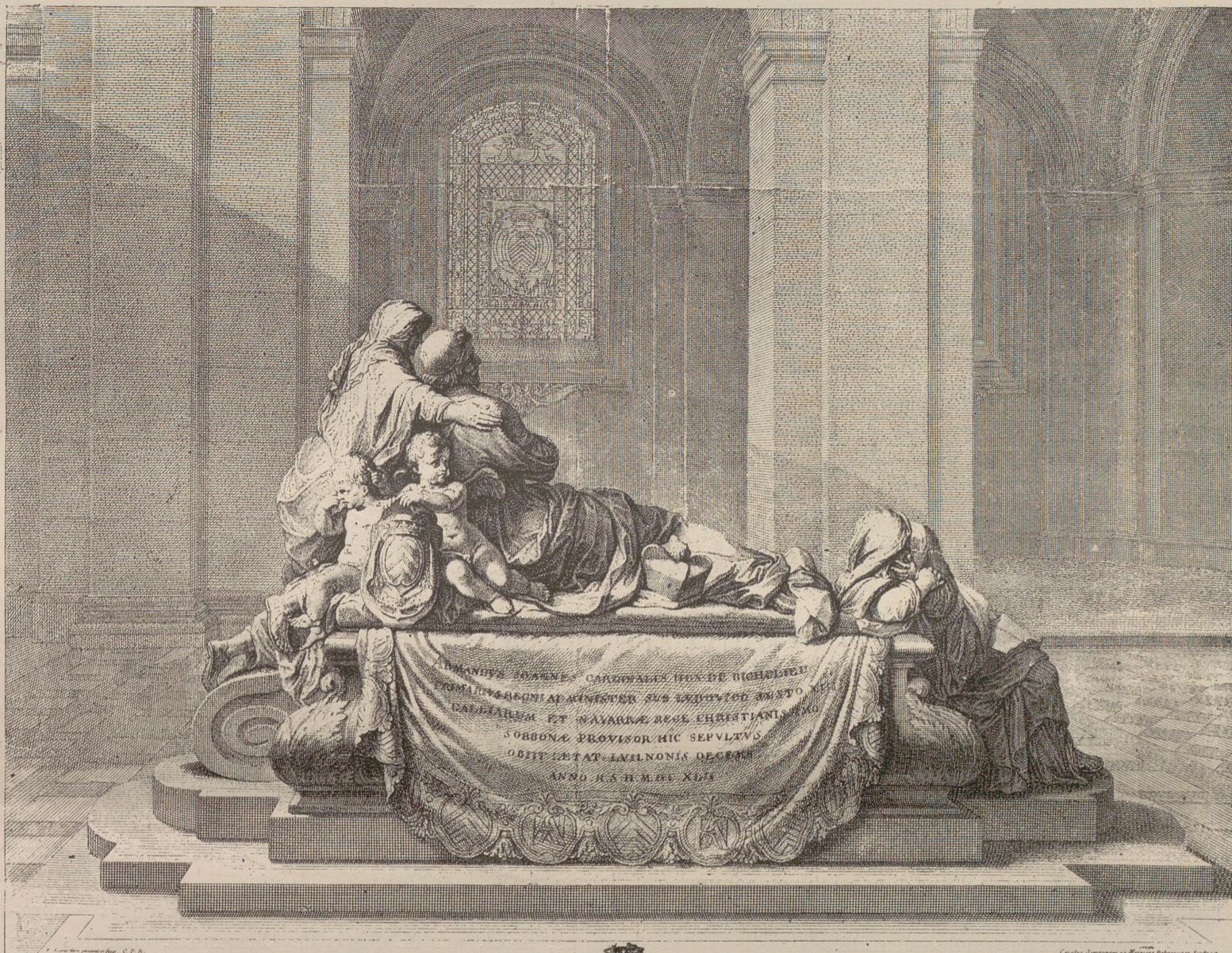
Les niches, peu profondes, encadrées d'un ordre corinthien portant fronton, ont reçu des statues assises qui paraissent bien avoir été modelées pour l'emplacement qu'elles occupent, et pour embellir la salle sans trop attirer le regard.

Quant au grand tableau, à la fois allégorique et panoramique, peint, par M. Puvis de Chavannes, dans les tons « gris poussière murale » qu'on connaît de cet artiste, de ce tableau peint à la surface courbe du mur laissé nu au-dessus de l'estrade, nous avons l'an passé (voy. 4^e année, p. 519) donné, d'après le livret du Salon de 1887, une analyse sur laquelle il est inutile de revenir aujourd'hui. Il faut voir cela pour essayer de s'en faire une idée juste. Au moins, peut-on dire que ce décor étrange ne fait pas un *trou* dans le mur ; et c'est là une qualité de *convenance* qu'on retrouve trop rarement chez les artistes auxquels l'administration concède une surface d'architecture à décorer.

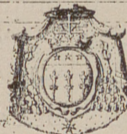
La fine balustrade en pierre formant balcon, entre les piliers, au bas du premier étage de tribunes, et la grille d'appui en fer forgé formant garde-corps devant les tribunes du second étage, ces deux grandes lignes ornées, brillantes, relient fort agréablement les points d'appui, accusent fortement la forme circulaire de la salle en indiquant, par comparaison, l'échelle grandiose.

Avoir, sur ces piliers en pierre, fort bien couronnés d'un entablement à consoles, avoir monté là-dessus une voûte surbaissée dont la carcasse métallique est seulement indiquée dans les grandes lignes par les formes de son enveloppe décorative : n'est-ce point un crime, au point de vue des *rationalistes* intransigeants ?

Pour nous autres, humblement raisonnables, c'est tout au plus un péché véniel largement racheté, d'ailleurs, par la



Illustrissimo Ecclesie Principi



Carolo Maurilio Le Tellier

Remensium Archi-Episcopo Duci primo Francie Paris Gallie Belgice primati S. profecto Archi-Monasterij S. Remigij Abbati, Sorbonae Prouisorij, Regi ab omnibus Ceterum Sepulchri Richeliani in marmoris artibus arte mentis et manus prouenti, obsequij et uenerationis ore peruenimus. Qui Quasi Consecrat humillimus et adhaerens

Sedis Apostolicae Legato nato, ordinis Spiritus Sancti Commendatori, Regij Sacelli Consilio, Immortalitatis bonis artibus, Scientiis ac uirtute parta fauori praestantissimo; exacti et in Templo Sorbonico Parisijs erecti Anno M.D.C.XCV monumentum Sui
FRANCISCUS GIBARDON Sculptor Regius

Tombeau du Cardinal de Richelieu, dans l'église de la Sorbonne.

hardiesse, la solidité apparente et probable, et la qualité du décor si bien choisi qui élit cette voûte.

Sans doute, il eût été tout à fait original et même inattendu, de faire ici montre de tout un système d'arcs métalliques, en fer et tôle croisillonnés, renforcés de plaques rivetées; de tout un enchevêtrement ostéologique et métallurgique, drôlement agrémenté d'ornements découpés figurant ou caricaturant, quand même, des motifs plus ou moins classiques, des réminiscences forcées d'irrationalisme classique.

Des dorures, des tons vifs réveillant cette macabre ordonnance de l'avenir, pour en mieux faire valoir les laideurs plastiques, n'en auraient pas enlevé le caractère de hangar maquillé, — marotte chérie d'un très grand nombre d'irréfléchis qui se croient, de bonne foi, rationalistes inflexibles.

A toutes ces inventions coûteuses et peu récréatives, à ces dessous de combles peu habitables, nous avouons préférer l'irrationnelle et belle salle de la nouvelle Sorbonne.

Toutefois, un regret nous vient au sujet du plafond vitré qui éclaire le si vaste amphithéâtre de M. Nénot et l'énigma-

tique composition de l'idéaliste M. Puvis de Chavannes : Pour clore cette énorme ouverture horizontale, comme pour clore une baie verticale de mêmes dimensions; pour passer d'un plein si agréablement orné, nuancé, coloré, au vide complet, seulement vitré du ciel; pour arriver de l'obscur au clair absolu, des formes très étudiées à l'absence même de forme : une transition eût semblé nécessaire.

Nous répéterons, ici, ce que nous disions dernièrement au sujet des beaux escaliers de la Sorbonne : Il est bien pour un atelier d'usine, une halle de gare aux marchandises, ou un palais des machines, de prendre jour par un grand vide tout simplement garni d'un châssis vitré; pour le bâtis duquel on ne doit chercher que la plus stricte économie : des montants et des traverses en bois ou en fer, tels que les livre l'industrie du scieur-de-long ou du métallurgiste.

Mais observons que, dans une cathédrale ou dans la vieille salle des pas-perdus du Palais de Justice de Paris, de même que dans les salles de la nouvelle Sorbonne éclairées sur la rue des Écoles, l'architecte a su diviser les grandes baies verticales par des *membres*, des meneaux aux silhouettes un tant



Vue intérieure de la Cour de l'ancienne Sorbonne.

soit peu recherchées et de proportions agréables. Cette sorte de filières donne une forme décorative à la lumière au lieu de la laisser passer, brutalement anguleuse, au travers des montants ou des petits bois et des traverses disposés, tout bonnement, suivant la pure nécessité et en dehors de tout arrangement. Ces verrières, anciennes ou modernes, tamisent et modèlent, en le colorant, quelquefois, le fluide lumineux, et en ménageant les effets de façon à ne pas nuire à ceux du décor intérieur mais bien à les faire valoir.

Pardon pour la comparaison peut-être un peu saugrenue que nous avons déjà faite des châssis d'escaliers de la Sorbonne avec ceux dont les jardiniers abritent leurs primeurs; mais cela nous épargne les raisonnements difficiles d'une critique plus élevée, tout en exprimant d'une façon concise, exacte, sincère, l'impression de surprise et de désappointement que nous causent ces brusques terminaisons d'une œuvre, jusque-là si étudiée, si châtiée.

En résumé, il nous est doux de croire que ces châssis vitrés au mètre superficiel, sont choses provisoires, et bâclées pour attendre des jours et des crédits meilleurs à venir. Alors, bien entendu, l'artiste qui a traité les « pleins » à l'intérieur, de la façon susdite, saura, le temps venu, bien arranger aussi ses « vides » lumineux d'une façon moins rudimentaire et plus harmonieuse au regard du reste.

Mais voici, puisque nous sommes en train d'exprimer nos inquiétudes et notre espoir — bien plus pour notre propre édification et celle des jeunes que pour être, tout simplement, désagréable à un travailleur hors ligne — voici qu'il nous faut parler d'une chose qui sera absolument irréparable, une fois accomplie.

On ne connaît généralement de l'ancienne Sorbonne bâtie, comme on sait, vers 1629, par Richelieu, proviseur de ce célèbre collège, on ne connaît guère que la vue des bâtiments sur les rues de la Sorbonne et de Saint-Jacques. La principale façade de l'église, dont la première pierre fut posée en 1635, n'a rien à craindre de la transformation projetée, dégagée qu'elle est sur la place de la Sorbonne, et les bâtiments neufs ne devant pas s'élever bien haut de ce côté-là.

Mais il est une place intérieure, d'un aspect monumental et d'un intérêt historique que rien ne peut, à notre avis, remplacer après sa destruction imminente : c'est la grande cour de l'ancienne Sorbonne dont est, ci-joint, un croquis un peu hâtif, sans doute, mais pouvant donner, néanmoins, une idée du caractère d'austérité noble et recueillie de ce parvis, si digne de l'église de Le Mercier. Tout, en cette cour, depuis les décrochements et la silhouette mouvementée des façades des bâtiments anciens, jusqu'aux larges degrés tout simples qui, la divisant en deux parties inégales établissent ainsi une

plate-forme sur laquelle ressort d'autant la façade latérale de l'église : tout concourt à faire de cet ensemble un véritable tableau, un coin de Paris, où se racontent le xvii^e siècle et les étapes parcourues en avançant vers la civilisation somptueuse du règne de Louis XIV.

L'administration, en mettant au concours le projet de la nouvelle Sorbonne, a distribué aux concurrents des photographures de toutes les parties en façade sur cette cour. C'était là un conseil donné, un vœu timide, en faveur de la conservation de ces murs vénérables, où l'art si sobre de l'architecte Le Mercier indique bien la nuance à observer entre un Versailles ou un Louvre et une faculté de théologie, entre un palais et un collège.

Le projet de M. Nénot fait disparaître tout cela, excepté l'église.

Tout sera neuf et magnifique, presque colossal, autour de ce monument historique si bien proportionné, si admiré de tous les connaisseurs français ou étrangers.

Ce sera un remords éternel pour qui aura oublié que l'histoire de notre pays est écrite par ses monuments; que la statuaire et la sculpture d'ornements ne constituent pas, à elles seules, un monument à conserver; qu'un cadre, aussi sobrement décoré qu'il soit, et qui a été fait pour le sujet qu'il encadre, ne peut être détruit sans ôter, audit sujet, une grande partie du charme qui le rend vénérable et précieux.

Ce sera du « vandalisme », comme on dit chez les « Amis des Monuments parisiens »; ce sera un sacrilège historique, accompli du consentement des « autorités compétentes » au « cœur léger » comme toujours.

Autant est pardonnable, de la part d'un jeune artiste, le désir de produire une œuvre bien complète, sans tenir compte de ces considérations, en face desquelles son éducation artistique ne l'a pu arrêter : autant est inconcevable l'indifférence égoïste et bureaucratique de tout ce qu'on nomme *Conseil* ou *Commission*.

Des *Bâtiments* ou des *Monuments* livrés à une si tiède protection, il reste, de moins en moins, quelque chose.

Lorsque *tout* sera fini, lorsque cette cour aura disparu, ces « institutions » se jetteront réciproquement le fait à la tête. Il ne sera plus temps. On vendra alors à l'encan, comme démolition, des morceaux de sculpture et d'architecture tels que ceux des portes dont nous donnerons bientôt, ici, les croquis — pour en sauver, au moins, le souvenir graphique (1).

(A suivre.)

E. RIVOALEN.

III^e LETTRE D'ALLEMAGNE

A LA CONSTRUCTION MODERNE

PLANCHES 45 ET 46.

Dans notre dernière lettre consacrée à Carlsruhe et au grand duché de Bade, nous avons omis de mentionner l'ar-

(1) Le tombeau du restaurateur de la Sorbonne, du cardinal duc de Richelieu, monument sculpté par François Girardon, est encore placé dans l'église de Lemercier; mais de la place en pleine lumière qu'il occupait dans l'axe du chœur, il a été relégué, sans doute pour les nécessités du culte, dans le transept de droite, sorte de grotte obscure, où l'on a peine à en distinguer les finesses de modelé, l'effet de clair-obscur et les inscriptions. Nous en donnons un dessin très fidèle d'après la gravure ancienne de Simonneau. R.

chitecte de la maison de campagne à Lichtenthal près de Bade, c'est M. Habich de Manheim.

Continuant notre tournée vers l'Est, nous traversons le Wurtemberg, beau pays accidenté, riche en sites romantiques, appelé avec raison le verger de l'Allemagne, pour atteindre Stuttgart, sa capitale.

Stuttgart est une des plus jolies villes de l'Allemagne et une de celles qui ont joué le plus grand rôle dans le développement de l'architecture contemporaine.

Quoique presque entièrement moderne, elle possède cependant un de ces centres anciens, à l'aspect vénérable, qui sont comme les lettres de noblesse de nos cités européennes. C'est d'abord la place du Marché entourée de maisons à grands pignons, puis, tout auprès, le vieux château, superbe résidence du xvi^e siècle.

Autour de ces témoins du passé, la ville moderne a étendu ses ramifications, remplissant la large vallée où elle est née, et commençant depuis quelques années à escalader sa ceinture de collines.

La situation est charmante, riche en perspectives variées, et en points de vue étendus. Il ne manque qu'une chose, c'est un fleuve; Stuttgart n'a pas bénéficié de la bonté divine, qui, selon le dire d'un prédicateur célèbre, a toujours pris soin de faire passer les fleuves près des grandes villes.

La capitale de Wurtemberg possède plus que toute autre ville moderne d'Allemagne, une certaine unité dans son architecture tant privée que publique. A part le centre Renaissance, dont nous avons parlé, il existe peu de monuments des époques antérieures à la nôtre.

Nous ne pouvons citer que deux ou trois églises, le château royal, fort beau monument du siècle dernier, œuvre d'artistes italiens et français, et quelques édifices de la même époque.

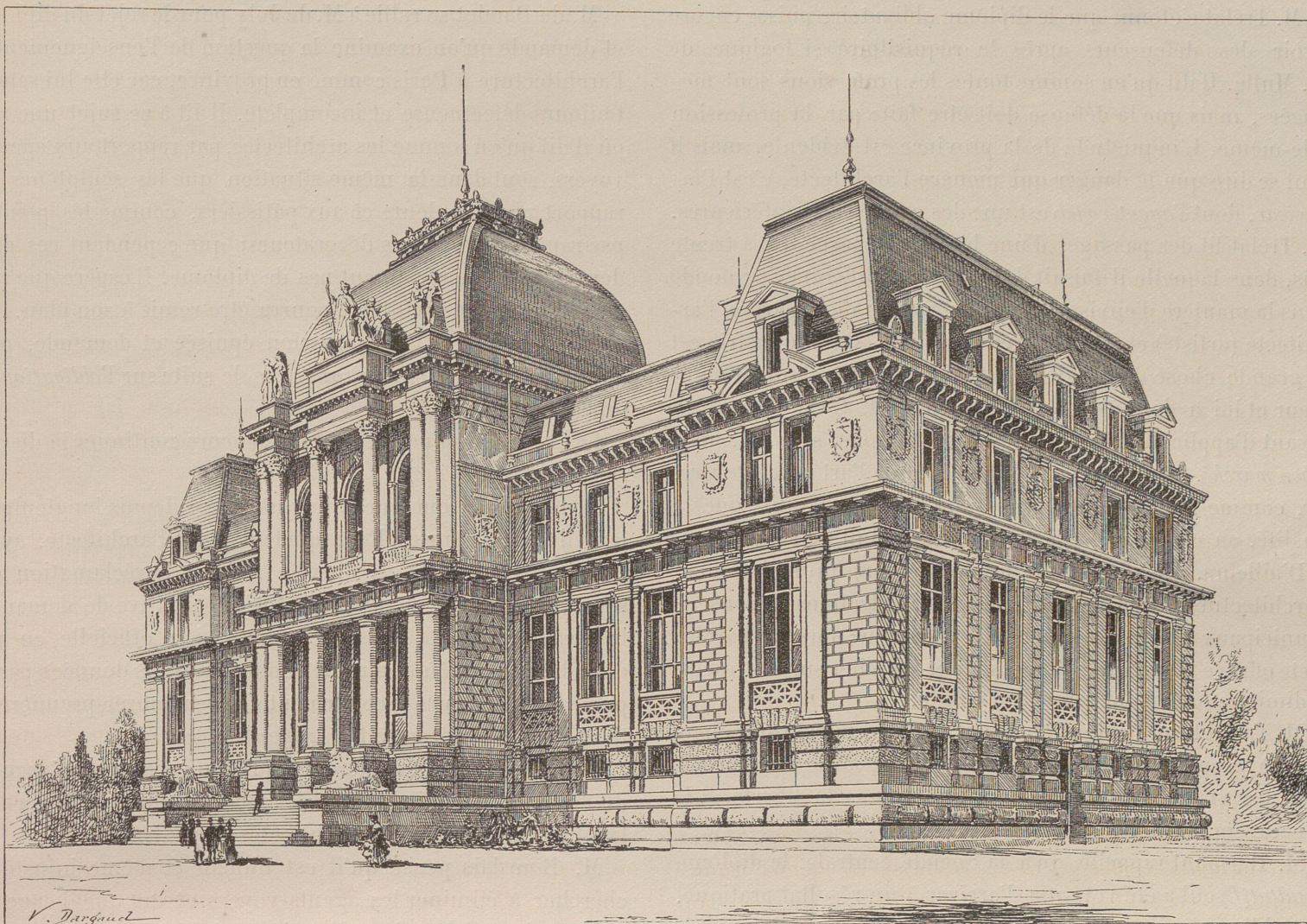
Le commencement de notre siècle, qui a vu naître tant de colonnades classiques à Berlin et à Munich, n'a pas trouvé à Stuttgart un sol assez riche; le développement architectural date d'une quarantaine d'années seulement et porte presque le caractère de l'étude de la Renaissance italienne.

Ce style forme la base de l'enseignement de l'école d'architecture de Stuttgart, l'étude de l'antique et celle du moyen âge y sont plutôt accessoires.

La recherche moderne de hardiesses constructives, d'emploi de matériaux dus à l'industrie et destinés à modifier des traditions séculaires, n'a pas encore exercé d'influence à Stuttgart; on y est conservateur, et la tendance bien marquée dans toutes les villes d'Allemagne, de s'inspirer de l'architecture nationale du xvi^e siècle, et de faire de la renaissance allemande, n'a pas été assez puissante ici pour modifier le caractère de la ville.

Les débuts de la Renaissance, avec ses tâtonnements délicieux, ses mélanges qui font le charme des styles Louis XII et François I^{er} et dont l'architecture allemande du commencement du xvi^e siècle offre de beaux exemples, n'ont pas trouvé d'imitateurs, et ces formes délicates n'ont pas pu fleurir à côté de la Renaissance italienne.

Les essais, dans les grands styles décoratifs Louis XIV et Louis XV, sont restés isolés, quoique la ville et les environs offrent d'excellents spécimens de ces époques.



Tribunal Fédéral à Lausanne. — Arch. M. Recordon.

Un gros bon sens bourgeois, peu ami des innovations et des recherches extravagantes, semble avoir trouvé dans les formes simples et claires, dans les divisions pondérées de la haute Renaissance italienne, son idéal architectural ; il y est resté fidèle jusqu'à ce jour.

Ce genre d'architecture s'est modifié selon les besoins du pays et les exigences du climat, si bien qu'une habitation stuttgartoise moderne ne rappelle que de loin le palais toscan ou romain dont elle est inspirée.

(A suivre.)

LAMBERT et STAHL.

TRIBUNAL FÉDÉRAL A LAUSANNE

La république helvétique est un des États où l'industrie se développe avec la plus grande activité. Depuis une vingtaine d'années les places de l'Est de la Suisse sont devenues des marchés très importants, et il en résulte une grande prospérité financière et commerciale dans tout le pays. Cette situation favorable a son écho dans toutes les professions et les architectes notamment ont de nombreux travaux à exécuter pour répondre au développement des transactions. L'axiome « quand le bâtiment va, tout va » est une fois de plus justifié.

On sait qu'à l'ouest également Genève s'est couverte de monuments nouveaux et importants. Sa voisine, Lausanne, a également exécuté des travaux d'édilité considérables. Sa situation sur la colline, bien au-dessus du lac, a nécessité l'établissement d'un funiculaire et de travaux d'art sérieux.

Puis des constructions nouvelles se sont élevées, dont la dernière et la plus importante est le tribunal fédéral, reproduit par notre gravure. Ce monument d'un grand style et d'une masse imposante, est l'œuvre de notre confrère, M. Recordon.

COMMISSION D'ÉTUDE DU DIPLOME

(Voyez page 331.)

Quatrième séance du 17 avril 1890.

La séance est ouverte à 4 heures. — Présidence de M. Larroumet.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Journoud répond au discours de M. Mulle et s'étonne de la crainte que l'on puisse avoir au sujet des autres corps d'état pouvant réclamer un diplôme ; il dit que l'on n'a à s'occuper ici que de l'architecture. Cette question a d'ailleurs été bien près d'aboutir en 1847 ; en tous cas il avoue que la province réclame un diplôme obligatoire par *intérêt particulier* et que cela est en somme assez naturel.

M. Chevallier, de Nice, cherche à faire le tableau de la situation des architectes en province et fait passer sous les yeux de la commission des projets, d'ordre très inférieur, dressés par des agents-voyers, et cite, parmi les intrus de l'architecture, un garçon boucher devenu, par la suite, architecte de département. Il avoue que, bien que partisan seulement du diplôme facultatif, il votera, par suite du mandat impératif qui lui est confié, le diplôme obligatoire.

M. Trélat s'étonne que le diplôme obligatoire puisse encore avoir des défenseurs après le réquisitoire si logique de M. Mulle. Il dit qu'en somme toutes les professions sont menacées, mais que la défense doit être faite par la profession elle-même. L'inquiétude de la province est évidente, mais il faut se dire que le danger qui menace l'architecte, c'est l'ingénieur, dont l'*agent-voyer* est une des expressions inférieures. M. Trélat lit des passages d'une brochure, parce il y a trente ans, dans laquelle il faisait déjà sentir la différence profonde dans la manière d'envisager la construction de la part de l'architecte (artiste) et de l'ingénieur (savant). Or, l'industrie est la grande chose du siècle, c'est elle qui a développé l'ingénieur et lui a donné ce rôle prépondérant. C'est, dit-il, un savant d'application qui fait des constructions, sans art, mais à bon marché, tandis que l'architecte fait de l'art qui coûte cher. Or, comme la démocratie recherche plus la quantité que la qualité, on choisit, de préférence, le produit de l'ingénieur.

D'ailleurs, il n'y a pas que les particuliers qui recherchent l'architecture à bon marché, les administrations et conseils municipaux le font également. De sorte que, lorsque l'architecte effrayé veut imiter l'ingénieur et marcher sur ses traces, il diminue forcément son rôle d'artiste.

M. Trélat termine donc en disant que l'architecte doit chercher à grandir son art et que le diplôme *obligatoire* ou *non* n'est pas viable, le remède étant plutôt dans la liberté et la concurrence.

M. Hermant rappelle qu'à la Société centrale, le diplôme *facultatif* seul a été voté afin d'arriver à un résultat pratique, et établir une distinction entre celui qui sait et celui qui ne sait pas. Il dit que le diplôme délivré par l'Ecole des Beaux-arts est certainement l'idéal, mais qu'il est trop supérieur; il faudrait un grade secondaire : Brevet ou agrégation, et qu'on n'aurait besoin pour cela que d'un simple décret. M. Hermant dit enfin qu'on ne peut mettre la question d'art de côté dans l'obtention du diplôme, car autrement les ingénieurs pourraient l'obtenir plus sûrement que les architectes. Il termine en demandant qu'on organise des écoles d'architecture en province.

M. de Joly parle contre le diplôme quel qu'il soit, car *architecte veut dire artiste*, et l'artiste ne peut être diplômé. D'ailleurs l'application en serait pour ainsi dire impossible. Il se méfie de l'examen comportant une thèse unique et de la difficulté de rédiger un programme acceptable et offrant des garanties. On arriverait à un *baccalauréat ès architecture*, c'est-à-dire à faire de *l'égalité par en bas*. On peut être d'ailleurs certain que ceux qui l'obtiendraient seraient ceux que l'on craint le plus, car il y aura des architectes haut placés qui dédaigneront le diplôme. M. de Joly termine en demandant le développement des écoles régionales d'architecture avec la protection de l'État.

M. Lisch parle dans le même sens et appuie les propositions du précédent orateur.

M. Journoud, bien que chaleureux partisan du diplôme obligatoire, dit que, s'il croit deviner que celui-ci n'est pas possible, il se ralliera au diplôme *facultatif*.

M. Pascal dit que les écoles de province sont trop faibles pour qu'on puisse leur laisser un diplôme à délivrer.

M. de Baudot se rallie à M. de Joly pour le rejet du diplôme, et demande qu'on examine la question de l'enseignement de l'architecture à Paris comme en province, car elle lui semble toujours défectueuse et incomplète. Il lit à ce sujet une note où il dit qu'en somme les architectes, par rapport aux agents-voyers, sont dans la même situation que les sculpteurs par rapport aux mouleurs et aux pâtisseries, comme les peintres par rapport aux fileurs décorateurs; que cependant ces deux derniers arts ne réclament pas de diplôme. Il espère que plus tard le véritable architecte pourra être remis à son plan.

M. Mayeux croit la discussion épuisée et demande, pour simplifier la question, qu'on statue de suite sur l'*obligation* du diplôme.

La commission pense qu'il faut encore continuer la discussion générale.

M. Garnier avoue que, quoiqu'opposé depuis longtemps à la délivrance d'un diplôme quelconque à l'architecte, avant tout un artiste, il s'est ensuite rallié à la réclamation des sociétés de province; il a même pris l'initiative de demander la formation de la présente commission officielle en vue d'étudier un diplôme, mais les bonnes raisons données par de précédents orateurs le confirment dans sa pensée première, et il est maintenant tout à fait *opposé au diplôme*.

M. Chevallier demande que, si l'on ne veut plus s'occuper du diplôme, au moins qu'on s'occupe du remède à apporter à la situation fâcheuse des architectes de province.

M. Bourdais pense qu'il est difficile et même injuste de chercher à éliminer les agents-voyers et dit que beaucoup rendent de réels services. Il croit que la situation défectueuse de l'architecte vient de son ignorance relative des choses scientifiques et demande que celui-ci possède à l'avenir toutes les connaissances de son concurrent : l'ingénieur.

M. Hegelbacher, sous-directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, rappelle que l'Etat délivre aux élèves de son Ecole des diplômes d'*ingénieurs constructeurs*; que ceux-ci apprennent ce qu'on appelle : *l'architecture utilitaire*, et qu'un enseignement très complet leur est donné à cet égard. On ne peut alors empêcher ces ingénieurs de construire l'usine et l'atelier; les arrêtera-t-on s'ils veulent édifier le pavillon de l'administrateur ou même un château qu'il voudrait se faire construire au dehors? L'Etat ne peut retirer d'une main ce qu'il a donné de l'autre, et par suite l'*obligation* d'un diplôme est absolument injuste et impossible.

M. Larroumet, président, demande si quelqu'un veut encore parler, et, sur la réponse négative, prononce la clôture de la discussion générale.

La première question du diplôme *obligatoire* est mise aux voix. Sur 18 votants :

Pour : 3 ; contre : 15. *Le diplôme obligatoire est repoussé.*

La deuxième question sur le diplôme *facultatif* est mise aux voix. Pour : 6 ; contre : 11 ; abstention : 1. *Le diplôme facultatif est repoussé.*

La commission décide qu'elle se réunira demain vendredi pour étudier s'il y a possibilité d'étendre la mesure d'un diplôme aux écoles d'architecture de province.

La séance est levée à 7 heures.

Cinquième et dernière séance du 18 avril 1890.

La séance est ouverte à 4 heures. Présidence de M. Larroumet.

Après lecture du procès-verbal, M. Bailly expose que, s'il avait été présent à la séance précédente, il aurait voté, pour les deux questions, avec la majorité qui a repoussé le diplôme.

M. Hermant lit ensuite un résumé des rapports des inspecteurs de l'enseignement du dessin auprès des écoles de province. L'impression générale résultante est qu'il n'y a qu'un enseignement très imparfait de l'architecture, autre part qu'à Paris, et que d'ailleurs peu d'élèves suivent les cours qui y ont trait.

M. Guillaume pense qu'il y a plus de ressources qu'on ne le croit dans les écoles en question, mais que le progrès n'existera que lorsqu'on sera en mesure de délivrer des diplômes.

M. Lisch réclame à son tour la création d'écoles *régionales* au lieu des écoles départementales.

M. Larroumet, président, avertit que cette question échappe au rôle de la commission.

M. Garnier pense que c'est à tort que la province chercherait à délivrer un diplôme pour ses écoles, que ce diplôme ne pourrait être que secondaire : un *petit diplôme*, de sorte que le résultat ne serait pas celui qu'on cherche. De plus il ajoute que la dispersion de l'art est un fait accompli, que les écoles de province, si intéressantes et si variées autrefois, n'existent plus et ne peuvent plus renaître et qu'enfin l'architecture tend à être la même partout en France.

M. de Baudot dit qu'il faut s'occuper d'abord de *l'enseignement de l'architecture* en France et chercher par quels moyens l'architecte peut assurer l'exercice de sa profession. Il faut même grandir la profession ; or la cause de l'abaissement réside dans le mode actuel d'enseignement. Il ya des réformes à obtenir, et cela en utilisant les deux courants différents pour l'enseignement officiel. M. de Baudot demande, en conséquence, que le gouvernement constitue une commission spéciale de réformes générales de l'enseignement ; car il faut de l'émulation, et malheureusement l'école des Beaux-Arts est, à l'heure actuelle, la seule classe dirigeante ; il termine en demandant le rapprochement des écoles d'architecture.

M. Larroumet, président, répond que l'objet de la note de M. de Baudot est en dehors de la discussion permise, et qu'il ne peut laisser tracer à l'État une réforme dont il n'est pas fait mention dans le programme des travaux de la commission ; il demande qu'on revienne purement et simplement à l'étude d'un diplôme à délivrer aux écoles de province.

M. de Baudot s'excuse, mais soutient qu'il n'a pas cru devoir sortir de son droit en agissant ainsi.

M. de Joly voudrait que l'on revienne à la question déjà engagée et demande que l'État étudie la création d'académies d'architecture en province dans huit ou neuf régions comprenant environ dix départements. Il adjure la commission de ne pas se séparer sans exprimer un vœu dans ce sens, et demande qu'on ne laisse pas partir les délégués de la province sans leur offrir au moins cette consolation. Parlant des diplômes scolaires, M. de Joly dit que celui de l'école des Beaux-Arts de Paris primera certainement toujours ceux de

la province, mais que, malgré cette infériorité probable, il faudrait les créer ; l'orateur dépose donc un vœu tendant à ce que des sociétés d'architecture régionales soient créées sous les auspices du gouvernement.

M. Larroumet, président, craint encore que la discussion de ce vœu ne sorte de la question ; il insiste encore pour que l'on revienne à l'ordre du jour.

M. Pascal questionne M. Journoud et lui demande si l'on délivre un diplôme d'architecte à l'école des Beaux-Arts de Lyon.

M. Journoud répond qu'il n'existe absolument rien d'analogue et que tout est à faire à Lyon pour l'enseignement de l'architecture, il réclame aussi à son tour l'appui de l'État.

M. Guillaume fait observer que l'enseignement de l'architecture existe réellement dans les écoles des Beaux-Arts de province, et qu'il n'a besoin que d'être développé.

M. Chevallier dit que cependant il faut en sortir et demande que, si les vœux formulés ne sont pas légalement possibles dans une séance de la présente commission, celle-ci se considère, non plus officielle, mais comme une *société privée*, afin de discuter librement les vœux en question.

M. Larroumet, président, accepte ce moyen ingénieux et dit qu'il va clore la séance ; puis qu'ensuite les membres de la commission, n'étant plus réunis officiellement, pourront continuer dans ce même local, prêté par l'administration, l'étude des questions qu'il leur plaira de discuter.

M. Garnier craint que, si l'on discute immédiatement après la séance les vœux formulés, on ne le fasse trop hâtivement et à la légère ; il demande que les membres présents ne se réunissent que le mardi suivant à 4 heures rue de Valois.

M. Larroumet, président, remercie les membres de la commission de la conscience et du zèle qu'ils ont apportés dans l'étude des questions qui leur ont été soumises par l'administration et déclare la commission dissoute.

M. Hermant est ensuite nommé, à la majorité des membres présents, rapporteur de la commission.

La séance est levée à 6 heures.

 RÉUNION PRIVÉE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DIPLOME

Séance unique du 22 avril 1890,

Tenue rue de Valois et ouverte à quatre heures. M. Garnier, président.

Ordre du jour : Vœu à formuler en faveur des écoles d'architecture de province à présenter à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Après une discussion longue et animée dans laquelle un grand nombre de membres ont pris la parole, la réunion s'est ralliée, à l'unanimité, à la proposition suivante de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris :

La Commission émet le vœu que les Sociétés provinciales d'architectes soient invitées à étudier, de concert avec les pouvoirs publics, les moyens de développer ou de créer les écoles d'architecture.

La séance a été levée à six heures.

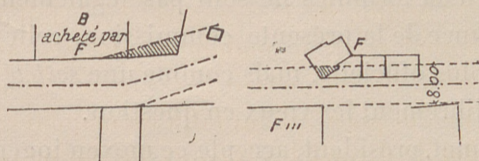
CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Alignement.

Je construis des écoles pour la commune de L... M. Le maire a profité de ma venue pour se renseigner au sujet de réparations à effectuer à un four communal F du plan ci-contre. Comme vous le verrez, ce four est frappé d'alignement et la commune ne possède point de ressources pour la reconstruction totale, qui serait indispensable si l'on se met à l'alignement, car il ne reste plus de place suffisante. Pourrait-on tourner la question et faire des travaux confortatifs sans mettre sur l'alignement?

Il est bon que vous sachiez que le plan d'alignement dont il est question a été établi sous l'administration précédente, et que M. F... était maire. Vous remarquerez que le four



communal est situé en face de la maison d'habitation dudit F... Il voudrait voir disparaître le four; à cet effet, il a acquis pour 500 francs la propriété B... et l'a fait frapper d'alignement.

Aujourd'hui il demande à construire des murs et se place sur le nouvel alignement, en sorte que ce plan a reçu un commencement d'exécution, et il veut que la commune fasse disparaître son four.

Plusieurs propriétaires, sur les conseils de M. F..., demandent également à se mettre à l'alignement, en sorte que la commune va être obligée de payer de nombreuses indemnités et elle n'a pas le sou. M. F... n'étant plus maire (il est cependant conseiller), n'a qu'un but, c'est de démontrer que l'administration de son successeur est défectueuse.

Comme je vous l'ai demandé, n'y aurait-il pas moyen de réparer le four?

Réponse. — Dès qu'un plan d'alignement a été homologué par l'autorité compétente, ce plan doit être régulièrement observé pour les constructions nouvelles, et les anciennes constructions dans les parties non alignées ne peuvent être réparées. Les bâtiments appartenant aux particuliers sont frappés de la servitude d'alignement, en sorte que la commune ne peut faire dans ses propriétés ce qu'elle refuse de laisser faire dans celles des habitants de la localité; il y aurait dans le fait de la réparation d'une propriété communale non alignée une violation flagrante des règlements de voirie qui pourrait avec raison donner lieu à un recours fondé devant l'autorité supérieure; et l'administration devrait être sévèrement jugée pour l'illégalité commise, alors qu'elle doit donner l'exemple du respect à la loi.

Établissement classé.

Un arrêté préfectoral, en autorisant l'établissement d'une tannerie, porte qu'il sera placé des grilles ayant au plus un millimètre d'écartement entre les mailles, afin d'empêcher

que les poils et l'écharnage aillent à la rivière quand on ouvre les vannes des essanges.

Un herbager voisin du tanneur lui a intenté un procès pour l'obliger à fixer les grilles. Le tanneur dit que, si on l'obligeait à fixer les grilles, les mailles d'un millimètre d'écartement se feutraient et qu'elles ne laisseraient plus passer l'eau.

Trois experts, dont je fais partie, ont été nommés par le tribunal « à l'effet de rechercher si, étant données les conditions de l'arrêté préfectoral, les besoins de l'exploitation « du fonds L..., au point de vue de la salubrité des eaux de « la rivière et les nécessités de l'établissement industriel F..., « la grille intérieure de l'usine F... doit être fixe ou mobile, « s'il est nécessaire pour le nettoyage de cette grille qu'elle « soit mobile ou si ce nettoyage peut se faire, ladite grille « étant scellée. »

Toutes les tanneries établies depuis une trentaine d'années doivent être autorisées dans les mêmes conditions, je suppose; savez-vous si des tanneurs ont été obligés de fixer les grillages? Connaissez-vous quelque chose pouvant me renseigner?

Le préfet consulté à ce sujet a répondu par écrit: qu'en prescrivant des grillages, l'administration les supposait mobiles. Dans ce cas, l'interprétation de son arrêté donnée par le préfet a-t-elle de la valeur?

Réponse. — En matière d'établissement classé, les tiers intéressés doivent adresser leurs réclamations par requête sur timbre au conseil de préfecture qui statue, sauf recours au Conseil d'État. (Cons. d'État, 14 janv. 1878, Regnaud; rec. Leb. p. 76 et 25 fév. 1876, Duboys d'Angers, S. 78. 1. 60. 492.)

A la différence du recours des industriels qui doit être porté au Conseil d'État dans les trois mois de la notification de l'arrêté préfectoral, il n'y a pas de délai emportant déchéance du recours des tiers, devant le conseil de préfecture. Toutefois, un recours formé contre l'acte d'autorisation d'ouverture d'un établissement qui fonctionnait depuis trois ans a été rejeté comme tardif. (Cons. d'État, 11 mars 1862, comm. de Puteaux. V. dans le même sens, Cons. d'État, 30 avril 1884, Haucourt c. Billault et Billandeau.)

Le recours des tiers contre l'arrêté d'autorisation n'est pas suspensif, les intéressés n'ont d'autre ressource que de demander au Conseil d'État qu'il soit sursis à l'arrêté du conseil de préfecture; mais cette réclamation n'est que très rarement accueillie, et seulement dans le cas où il est démontré que le préjudice causé aux tiers est irréparable et que le sursis n'aura pas de graves conséquences pour le fonctionnement de l'industrie autorisée. (V. Arr. Cons. d'État, 28 novembre 1873, 4 janv. 1878, 16 mai 1879; au recueil de Lebon, à leur date.)

L'autorisation accordée par l'administration de créer un établissement industriel classé, à charge de satisfaire à certaines conditions déterminées, est toujours donnée aux risques et périls de celui qui l'obtient et ne saurait porter atteinte aux droits des propriétaires et locataires voisins, droits réservés, d'ailleurs, dans les arrêtés de l'administration. (Cass., 26 mars 1873, D. 73. 1. 353; Cass., 14 juill. 1875, D. 76. 1. 447; Cass., 11 juin 1877, Duroix-Vieville et Cie; 18 nov. 1884, Demouy.)

Mais le tribunal est incompétent pour ordonner la suppression. (Cass., 3 juin 1857, S. 58. 1. 305.)

Tout dommage causé aux propriétés voisines par un établissement classé, régulièrement autorisé, engage la respon-

sabilité du propriétaire qui exploite cet établissement; l'autorité judiciaire est seule compétente pour connaître des contestations auxquelles donnent lieu ces dommages; elle est compétente également pour prescrire les mesures propres à faire cesser le préjudice, pourvu qu'elles ne soient pas en opposition avec celles prescrites par l'autorité administrative dans un intérêt général. (Arr. précités et Cass., 26 mars 1873, D. P. 73. 1. 653 et 11 juin 1877, D. P. 78. 1. 409.)

On ne peut demander aux tribunaux d'ordonner à un établissement de prendre des mesures de précaution, qu'en prouvant que l'absence de ces mesures cause un tort réel. (Cour d'appel de Lyon, 24 fév. 1882, Berrier c. Ladigène.)

Notre correspondant ne nous dit pas si le recours du voisin a été présenté devant le conseil de préfecture ou devant le tribunal civil. Quoiqu'il en soit, au civil, s'il y a dommage causé, le tribunal peut, comme nous l'avons vu, prescrire d'autres travaux que ceux indiqués dans la permission. Il y a dans ces sortes d'affaires des appréciations de fait desquelles dépendent toujours les précautions à prendre; autant de cas, autant d'espèces.

~~~~~  
Contiguïté. — Clôture. — Mandat. — Architecte.

J'étais l'architecte de deux propriétaires riverains, l'un faisant une construction pour location, l'autre différents travaux ayant pour but de préparer son terrain à recevoir plus tard une maison d'égale importance.

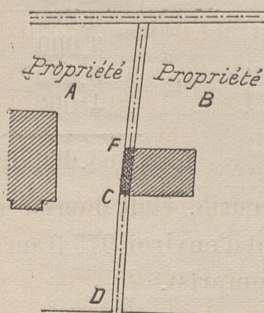
Agissant comme tel, j'ai pris, de l'avis des deux riverains, la ligne mitoyenne et ai fait faire un mur séparatif CD contenant la mitoyenneté EF, mitoyenneté fort ancienne; la partie FC, reste avec deux anciens pans de bois adossés l'un à l'autre. Nous avions des matériaux de chaque côté, je propose à mon client A... de prendre du moellon chez lui pour moitié de la construction, il me répond que je prenne tout à mon client B... attendu qu'il va en manquer et qu'il payera; celui-ci accepte. Nous construisons en déviant un peu de la ligne mitoyenne, sur la demande de A... et acceptation de B...; je pose la question de savoir qui fera le travail de l'entrepreneur de l'un ou de l'autre, c'est celui de B...; il jointoie des deux côtés. Les deux propriétaires viennent sur le terrain, regardent, et ne disent rien.

Quelques semaines après la construction, à la suite de faits qu'il est inutile de rapporter, A... cesse toute relation avec moi, et je reste l'architecte de B...

Celui-ci, la construction finie, paye son entrepreneur, je fais le compte de chacun, et B... qui a tout payé puisque c'était son entrepreneur qui travaillait, porte la note à payer à A... Ce dernier cherche des faux-fuyants, veut une diminution des prix; une proposition de remettre le tout à une tierce partie échoue, et finalement, contre toute bonne foi, A... dit qu'il n'a que faire du mur, qu'il ne l'a pas commandé, qu'il

ne veut pas de la mitoyenneté et refuse tout arrangement.

De convention écrite, il n'y en a pas, puisque l'architecte était le mandataire de deux; de témoin certifiant le consentement de A... à payer la mitoyenneté, il n'y a que l'architecte qui avait continuellement affaire aux deux voisins et commandait l'entrepreneur.



1° Le fait d'avoir un architecte mandataire engage-t-il A...; peut-on s'appuyer sur mes devis comme preuve à l'appui d'une convention verbale? B... ne voyait que rarement son voisin toujours occupé et ne disait jamais rien à l'entrepreneur.

Prenant la question sous une autre forme, car j'aimerais mieux rester en dehors de tout:

2° Peut-on dire à A...: vous êtes clos de notre côté jusqu'en F par un mur mitoyen clos de tous côtés par des murs mitoyens, il n'y aurait donc qu'une partie que vous ne voudriez rendre mitoyenne; le Code civil, par son fameux article 663, vous force à nous acquérir la mitoyenneté?

Des consultations juridiques contenues depuis plusieurs années dans votre revue, il ressort que la jurisprudence n'est pas fixée à ce sujet, puisqu'avec l'abandon de la mitoyenneté, la volonté de ne pas acquérir, on annule l'article cité plus haut.

De nombreux arrêts sont-ils venu fixer la jurisprudence et c'est ce point que je serais bien heureux de connaître également.

*Réponse.* — L'action de B... contre A... doit être portée devant le tribunal civil; le mandat confié par A... à notre correspondant ne lui permettait pas, croyons-nous, de convenir en son lieu et place; il eût fallu un mandat écrit et spécial; le mandat de diriger les travaux ne donne pas celui de compromettre.

La preuve testimoniale ne serait pas non plus recevable, cette preuve ne pouvant être admise pour une demande excédant 150 francs. (Art. 143 C. civ.)

Il ne reste aucune ressource à B... que l'assignation en paiement du mur devant le tribunal, en raison de l'article 663 du Code civil. Nous ne connaissons pas de décision nouvelle sur la question, mais nous sommes absolument convaincu que la jurisprudence ne persistera pas dans le sens de l'abandon appliqué à l'article 663, l'article 663 édictant une obligation d'ordre particulier qui ne saurait être annihilée en conséquence. Nous avons d'ailleurs suffisamment exposé la question dans les précédents articles auxquels notre correspondant fait allusion.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence  
HENRI RAVON, architecte.

## MAISON A PARIS

BOULEVARD ST - GERMAIN

PLANCHES 53 ET 54. — (Voyez page 319.)

L'immeuble dont nos planches 53 et 54 contiennent, l'une une vue perspective de la façade sur le boulevard, et l'autre les plans et une coupe sur la façade, cette maison est construite au n° 240 bis du boulevard Saint-Germain, près de la rue du Bac. Elle est achevée depuis près d'une année; le terrain employé est d'une contenance d'environ 550 mètres.

La surface dont l'architecte disposait, ainsi que la situation de l'immeuble, le conduisaient naturellement à établir de grands appartements — un par étage. En ces conditions on pouvait bien obtenir, en économisant sur la hauteur, six étages; mais l'architecte a cru devoir se restreindre à cinq étages afin de leur pouvoir donner une plus grande élévation en rapport avec la surface. C'est, du reste, le parti adopté

dans les constructions comportant cette catégorie d'appartements ; et M. Guadet pense, avec raison, obtenir ainsi, pour cette nature de locations, un revenu supérieur à celui qu'on tirerait de six étages trop bas de plafond pour la grandeur des pièces.

Quant à la disposition des plans, elle s'explique d'elle-même. L'architecte a tenu à mettre les services de la cuisine et des fournisseurs complètement à part du reste de chaque appartement. Les chambres groupées ensemble forment, avec leurs dépendances naturelles, un tout parfaitement libre. Et M. Guadet dit avoir reconnu que cette disposition est fort appréciée par les familles. On sait, en effet, combien est fréquente — et incommode — la distribution qui divise les chambres en relé-

guant une ou deux de ces pièces au delà de la cuisine, et à l'extrémité d'un long couloir forcément étroit et plus ou moins contourné. Quelques particularités de la construction de cet immeuble méritent, ici, une mention spéciale.

Tous les principaux planchers sont assemblés et calculés de telle façon que le travail des fers ne dépasse jamais 8 kilos par millimètre carré de section ; et, cependant, par l'emploi combiné de poutrelles et de solives, l'architecte arrive à un tonnage inférieur à celui qu'on trouve, d'ordinaire, pour les planchers des étages d'une maison de ce genre.

Les tuyaux de cheminée pratiqués dans les murs sont établis en briques et non en wagons.

Toutes les huisseries et les bâtis sont en chêne.

Le mur de la cage d'escalier est tendu en grosse toile marouflée, peinte sur place en décor de style Renaissance.

Les portes des appartements sont en chêne plein apparent. Toute la quincaillerie est de premier choix, provenant de la maison Fromentin.

Le chauffage est produit par un calorifère à air chaud à moyenne pression, variant de 2 à 15 atmosphères, établi par la maison Grouvelle.

C'est, peut-être, le premier exemple d'une maison de rapport où se trouve pratiqué ce mode de chauffage, « plus coûteux comme premier établissement, mais infiniment plus hygiénique, dit M. Guadet, que le calorifère ordinaire à air chaud ».

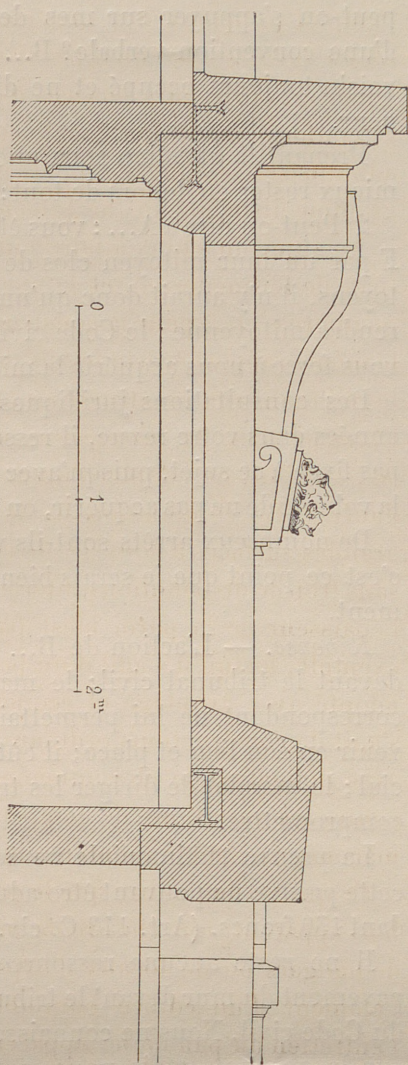


Fig. 1.

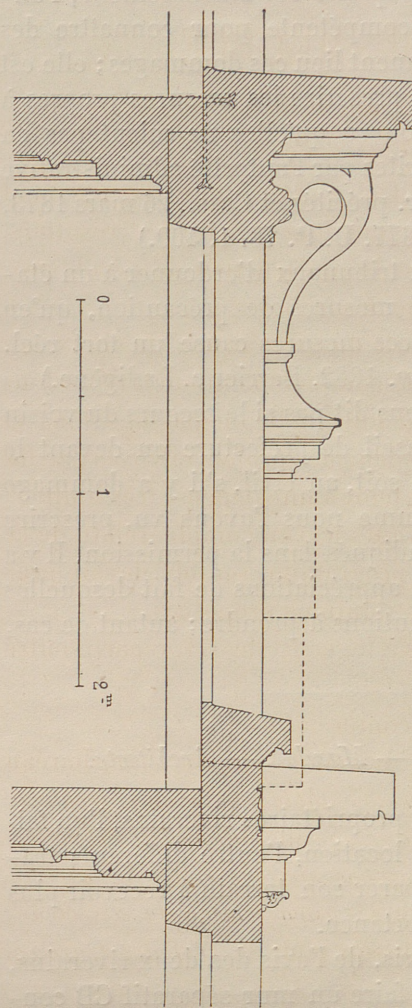


Fig. 2.

Un ascenseur hydraulique, à piston plongeur, est installé contre la cage de l'escalier principal qu'avvoisine encore celle de l'escalier de service. Cet appareil a été construit par MM. Bon et Lustremant.

La plomberie, établie par M. Flicoteaux, réalise tous les plus récents progrès des installations sanitaires. L'évacuation s'effectue par le « tout-à-l'égout ».

Pour compléter le renseignement graphique fourni par la planche 53 (façade sur le boulevard) nous donnons, ci-contre, les profils des grandes consoles supportant le balcon du 1<sup>er</sup> étage (fig. 1) et celui du quatrième (fig. 2).

Dans ce dernier profil, la masse du cartouche et de la chute d'ornements qui se rattachent à la partie inférieure de la coupole, cette masse ou épannelage n'est indiquée qu'en pointillé.

La construction de l'immeuble en question revient, en chiffres ronds, à la somme de 365,000 francs répartis, comme il suit, entre les diverses natures de travaux :

|                                               |             |
|-----------------------------------------------|-------------|
| Terrasse, maçonnerie, M. Dupuy. . . . .       | 132,000 fr. |
| Charpente, M. Moussu. . . . .                 | 4,000       |
| Serrurerie, MM. Baudet, Donon et Cie. . . . . | 45,000      |
| Quincaillerie de luxe, M. Fromentin . . . . . | 6,000       |
| Menuiserie, M. Gélin. . . . .                 | 52,000      |
| Couverture, M. Herbet. . . . .                | 7,500       |
| Plomberie, M. Flicoteaux . . . . .            | 10,000      |
| Calorifère, M. Grouvelle. . . . .             | 11,500      |
| Fumisterie, M. D'Anthonay. . . . .            | 8,000       |
| Fermetures, M. Grafton . . . . .              | 1,000       |
| Marbrerie, M. Loichemolle . . . . .           | 8,500       |
| Sculpture, M. Jolly. . . . .                  | 3,000       |
| Cartons-pâte, staff, M. Albinet. . . . .      | 4,000       |
| Pavage, M. Coudert. . . . .                   | 4,000       |
| Escaliers, M. Bail-Pozzy. . . . .             | 7,000       |
| Ascenseur, M. Bon-Lustremant. . . . .         | 10,000      |
| Peinture, M. Valadin. . . . .                 | 30,000      |
| Peinture décorative, M. Cornet. . . . .       | 3,000       |
| Miroiterie, M. Kaepelin. . . . .              | 6,500       |
| Gaz, M. Bizot-Akar. . . . .                   | 3,000       |
| Persiennes, M. Baudet-Donon. . . . .          | 5,000       |
| Divers. . . . .                               | 4,000       |

365.000 fr.

La surface construite, non compris l'écurie, était d'environ 380 mètres : c'est donc un prix de revient d'environ 975 francs par mètre superficiel (honoraires non compris).



## ÉCOLE DU MEUBLE

*Concours pour la construction de l'École Boule  
rue de Reuilly, à Paris.*

Aujourd'hui, 26 avril, doit être close, après le jugement rendu le 24 et dont on verra plus loin (p. 348) les résultats, l'exposition du concours pour la construction de l'école professionnelle du Meuble — dite *Ecole Boule*.

L'importance et la nouveauté du programme, le choix *peu avantageux* de l'emplacement, complètement enclavé de tous côtés et auquel on accède par une ruelle ou passage long et étroit; enfin, et surtout, la valeur des projets envoyés par les concurrents qui devaient s'en tenir à une dépense très limitée: c'est autant de raisons motivant, ici, un compte-rendu de ce concours. Et un résumé du programme semble devoir précéder l'analyse sommaire des solutions proposées.

Le nombre total des élèves à loger est de 374, répartis entre 4 divisions.

L'ensemble des bâtiments comprend :

SERVICES ADMINISTRATIFS. — Logement de *concierge*, bureau de *directeur* et de *secrétaire-comptable*; salle des *archives*; magasin pour *fournitures scolaires*; salle des *modèles et collections*, *bibliothèque*; salle des *sous-commissions*, salles des *surveillants*; *vestiaire* des professeurs; *appartement du directeur*; bureau, cabinet et salle de dessin pour le *chef des travaux*, salle d'exempts.

ENSEIGNEMENT. — Quatre salles d'*études* et autant de salles de *répétition*; salles de *dessin industriel*, de *dessin à vue*, *aquarelle* et *anatomie*; deux *amphithéâtres* pour leçons orales, un petit *laboratoire* et un *cabinet de physique* séparés par un autre local.

ATELIERS. — L'école comprendra treize ateliers pour : moulage au plâtre, moulage au sable, tournage, modelage, sculpture, menuiserie en sièges, ébénisterie, tapisserie, marqueterie, ciselure, monture, gravure, forge et soudure.

Au rez-de-chaussée seront installés les ateliers de moulage, tournage, forge, soudure et modelage.

MAGASINS. — *Neuf magasins*, dont trois au sous-sol et le reste au rez-de-chaussée, serviront de dépôt aux matières premières, fournitures, modèles ou objets terminés.

SERVICES ACCESSOIRES. — Préau couvert, vestiaire, réfectoire, cuisine-laverie-office, lampisterie, infirmerie-pharmacie, caves (5) pour charbons, copeaux, légumes frais, vin, etc.; préau découvert pavé en bois et planté d'arbres; serre et petit jardin (plantes d'étude); gymnase couvert; huit cabinets d'aisances et douze urinoirs dans la cour; cabinets pour le personnel dans les bâtiments.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES indiquées par le programme : *Hauteur des classes et ateliers* variant entre 4 et 5 mètres; escaliers de dégagement larges et commodes, isolés les uns des autres en prévision des dangers d'incendie; chauffage et ventilation d'hiver au moyen d'un seul appareil; éclairage électrique (lampes à incandescence).

Parmi les nombreux projets, très complets, exposés à la salle Saint-Jean (Hôtel de ville), les uns étaient remarquables pour la « simplicité de distribution et de forme, la sobriété de décoration, le mode raisonné de construction, le choix et

l'emploi judicieux des matériaux et la suppression de toutes choses inutiles » — qualités recommandées à tous ceux qui voudront offrir leurs services d'architecte à la Ville de Paris, et conformément aux conclusions écrites d'une commission administrative dont le rapport imprimé accompagnait le programme distribué aux architectes « soumissionnaires ».

Au sujet du choix à faire entre le bois, le fer et la brique (pan de fer moderne), et la maçonnerie ordinaire (moellons, meuliers, etc.) pour la construction des bâtiments scolaires, le même rapport écarte le bois dans le cas d'édifices définitifs, le réservant aux constructions provisoires. « Reste alors, dans le cas présent, la maçonnerie ordinaire et le pan de fer avec briques. Doit-on adopter l'un de ces systèmes à l'exclusion de l'autre? La commission ne le croit pas... Dans le cas de grandes surfaces à couvrir, de constructions simples à établir sans trop de distributions intérieures, de locaux pour lesquels l'épaisseur de la paroi n'est pas indispensable comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'un préau, le pan de fer peut être adopté avec avantage et économie. Quand, au contraire, il s'agit de constructions ordinaires avec distribution multiple, avec obligation de cloisonnements plus épais pour garantie contre les variations de température ou tout autre motif, la maçonnerie simple est préférable »

Ce qui revient à dire que le pan de fer est, comme le pan de bois apparent, une clôture de magasins, d'ateliers, de dépôt, de hangars ou de locaux d'exposition temporaire, mais non l'élément d'un édifice habitable. On pourrait ajouter que l'entretien du pan de fer apparent est aussi coûteux que celui du pan de bois; que toute carcasse en fer, avec remplissage de briques à parement soigné, coûte toujours plus qu'une maçonnerie de meuliers ou de moellons. Seul le pan de fer *hourdé*, *enduit* et *ravalé* comme le pan de bois, peut présenter une économie sur la maçonnerie.

Il devait s'ensuivre, de ces conseils et instructions techniques officiellement donnés, que quelques projets présentent un « mêli-mêlo » de maçonnerie, de pans de fer à effets rationalistes; et d'autres, entièrement compris avec le pan de fer seul, imité des casernes de l'île Louviers, offrent ce pléonasme constructif d'une cage métallique apparente *blindant*, tout en la divisant, une enveloppe de maçonnerie soignée. Cette dernière eût parfaitement pu se suffire à elle-même, sans l'appoint coûteux dudit blindage insuffisant, tout seul, à la stabilité de l'édifice.

Quelques concurrents, laissant de côtés ces subtilités économiques, ont rêvé, dans ce cul-de-sac choisi pour l'emplacement de l'école Boule, un monument somptueux, des effets de perspective et d'apparat, — tout pour l'inauguration et fort peu pour le service. Quant à la dépense, limitée, à peu près, de 6 à 800,000 francs, ces derniers semblent s'en être fort peu souciés.

Aux plus simples de plan, — comme le « Royaume des Cieux aux pauvres d'esprit » — c'est-à-dire aux plus raisonnables et aux plus pratiques devait appartenir la chance des récompenses et de l'exécution possible.

C'est ce que nous rapporterons probablement en un prochain article.

E. R.

## CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une rectification au sujet d'un article, inséré dans le dernier numéro de votre journal, relatif aux élèves de M. André qui viennent de quitter leur atelier de l'école des Beaux-Arts.

Depuis plus de cinq ans M. Laloux, ancien pensionnaire de Rome, suppléait en grande partie M. André, le remplaçant même totalement pendant ses voyages et, en dernier lieu, durant sa longue maladie. Les élèves se sont naturellement habitués à leur jeune professeur, plein de zèle et de talent du reste; et, lorsque M. André est venu à mourir, ils ont d'un commun accord réclamé M. Laloux comme un successeur tout désigné.

L'administration des Beaux-Arts n'a cependant pas cru devoir se rendre à ce désir bien légitime et a nommé, en lieu et place, un architecte, d'un talent hors de doute, mais étranger aux élèves. Il n'est donc pas surprenant que ceux-ci aient préféré abandonner les avantages matériels de l'installation gratuite à l'école pour suivre un professeur qu'ils avaient eu depuis longtemps l'occasion d'apprécier.

Cette manière d'agir est donc très louable, et vous avez dû certainement être mal informé à leur égard.

Je viens donc vous demander, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer ces quelques lignes en même temps que vous prier d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

UN ANCIEN ÉLÈVE DE L'ATELIER ANDRÉ.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je suis de ceux qui saluent les décisions de la Commission d'étude du diplôme et, par-dessus tout, le langage si élevé de l'honorable M. Mulle.

Le public n'a que faire de nos protestations, et l'intérêt public, comme le dit si justement M. Mulle, n'est pas en jeu.

C'est notre intérêt, à nous autres architectes, qui est en jeu; nous sommes débordés et devenons impuissants dans la lutte par nos divisions, ou, pour être plus discret et ne pas trop divulguer nos discordes intimes, par le manque d'union.

Unissons-nous donc, tout en gardant nos préférences d'écoles, ce qui, à côté de la liberté de travail, est la liberté de penser; et formons un vaste syndicat pour la défense de nos intérêts si malmenés par ce public qui ne réclame pas contre nous et pour cause; par les administrations publiques qui nous traitent avec une désinvolture stupéfiante.

Nous sommes les seuls, parmi les

grandes corporations, qui vivions désunis et sans protection.

Un membre de la Commission prétendait que tous les architectes de France voulaient le diplôme et, dans le sein même de cette Commission, les 4/5 ne veulent pas du diplôme obligatoire et la moitié refuse le diplôme facultatif. Ajoutons, comme l'observe un autre membre, qu'il y a, en dehors des Sociétés provinciales et Centrale, des architectes qui n'appartiennent à aucune société; qui, pour des raisons diverses, ne veulent être d'aucune de ces sociétés et qui ne se refuseront point à faire partie d'un syndicat pour la défense de leurs intérêts.

L'honorable M. Mulle nous assure que l'intérêt public est garanti par les règlements administratifs et par la responsabilité civile et pénale des constructeurs.

Ce n'est que trop vrai pour nous autres, architectes, mais ce n'est vrai que pour nous seuls. Le public est protégé contre nous et nous ne le sommes point contre lui; pas plus, d'ailleurs, que contre les administrations publiques.

Nous avons beaucoup à étudier sur cette question d'intérêts de la corporation; et, comme le jour où nous serions unis, nous imposerions nos justes revendications à tous, public et administrations, il est étonnant que nous soyons encore à piétiner sur place, au lieu d'aboutir.

UN DE VOS ABONNÉS.

## CONCOURS

VILLE DE PARIS

ÉCOLE BOULE.

Jugement. Sont classés : 1<sup>er</sup> M. Decron, 2<sup>e</sup> M. Guyon, 3<sup>e</sup> M. Blavette, 4<sup>e</sup> M. Durand.

## NOUVELLES

PARIS

Musée des Arts Décoratifs. — On sait que M. Fallières, ministre des beaux-arts dans le cabinet Tirard, avait passé, avec l'Union Centrale des arts décoratifs, une convention aux termes de laquelle l'Etat concédait à cette société l'emplacement de l'ancienne Cour des comptes. L'Union Centrale devait réédifier un monument à ses frais qui, au bout de quinze ans, deviendrait la propriété de l'Etat avec les collections. — La Cour des comptes serait installée au Pavillon de Marsan. Le nouveau ministre des beaux-arts, M. Bourgeois, a voulu introduire dans le projet primitif des dispositions tendant à assurer l'intervention des Bâtiments civils dans le fonctionnement de ce musée. — L'Union Centrale s'est jusqu'à présent refusée à accepter ces modifications.

Le Monument de la Fédération à Toulou. — Lors du passage de M. le Président de la

République, a eu lieu l'inauguration de la fontaine de la Fédération à Toulou, due à M. G. Allar, architecte, en collaboration avec M. André Allar son frère, chargé de la partie sculpturale.

Le monument, élevé par la Fédération républicaine du Var à Toulou occupe un des côtés de la grande place de la Liberté. Il est adossé à une allée de palmiers, en face le Grand Hôtel. Il a 32 mètres de longueur, par 20 mètres de profondeur. Le soubassement est composé d'un long stylobate au devant duquel viennent s'appuyer des vasques formant cascades, sur lesquelles se dresse la proue d'un vaisseau antique. Cette proue porte le groupe principal. Il représente la France républicaine tenant d'une main la table où sont inscrits les Droits de l'Homme et du Citoyen, et de l'autre un flambeau. A côté de cette statue, qui a 4 mètres de hauteur, se trouvent la Justice et la Force assises sur les plabords du vaisseau. La composition s'élargit à droite et à gauche par des chevaux-marins domptés par des enfants.

L'eau sort en bouillonnant de dessous le vaisseau et descend par les cascades dans un bassin ovale de 24 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, entouré d'une balustrade en pierre. Ce bassin reçoit également l'eau d'autres fontaines et de jets d'eau. Autour de la balustrade, se déroulent des allées en rampe, bordées de verdure et aboutissant sur la plate-forme postérieure en forme d'exèdre, décorée de perrons. Sur cette plate-forme, dans un cadre d'architecture surmonté des armes de la Ville, on a enchâssé un bas-relief en bronze, représentant la fête de la Fédération au Champ-de-Mars, à Paris, en 1790. Sur le bas-relief, une dédicace gravée sur marbre de couleur est ainsi conçue :

*Ce monument,*

*élevé en 1889, en l'honneur du Centenaire de la Révolution française, par la Fédération républicaine du Var, a été inauguré le 20 avril 1890 par M. Carnot, Président de la République, M. Fouroux étant Maire de Toulou.*

ANDRÉ ALLAR,  
Statuaire.G. ALLAR,  
Architecte.

L'édifice est construit en pierre de Callisane pour les parties basses, en pierre demi-dure d'Opède pour le groupe principal. Sa hauteur totale est d'environ 9 mètres.

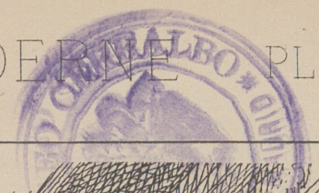
C'est également à MM. Allar que Toulou doit deux de ses principaux monuments, l'Ecole Rouvière et le Musée Bibliothèque.

Nouveau square à Paris. — Le conseil municipal vient d'approuver les projets relatifs à l'établissement d'un square entre l'avenue de la République prolongée et le mur de clôture du cimetière de l'Est.

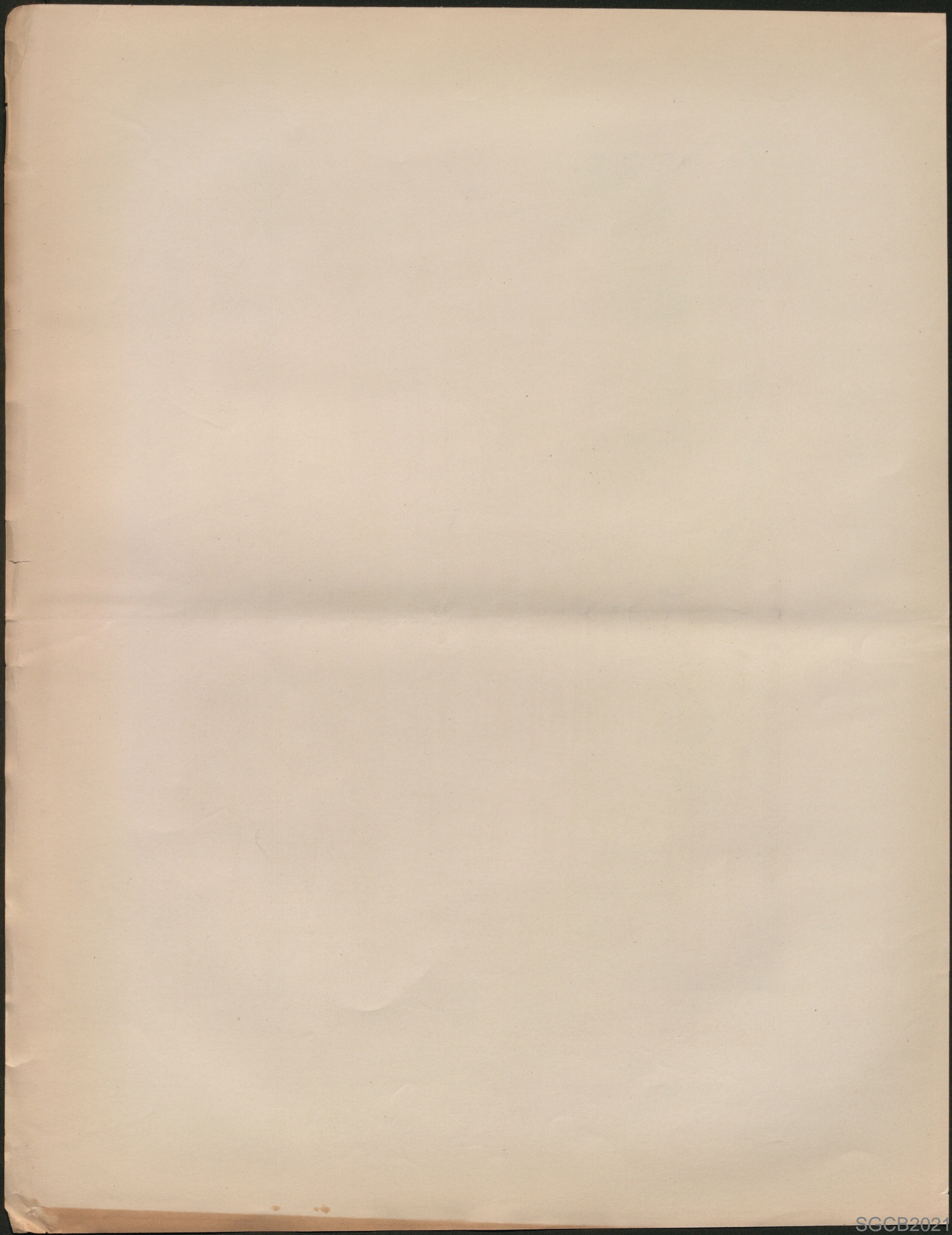
La dépense sera prélevée sur les reliquats disponibles du crédit alloué pour l'ouverture du tronçon de l'avenue de la République situé entre le boulevard de Ménilmontant et la rue de la Bidassoa.

*Le Gérant : P. PLANAT.*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

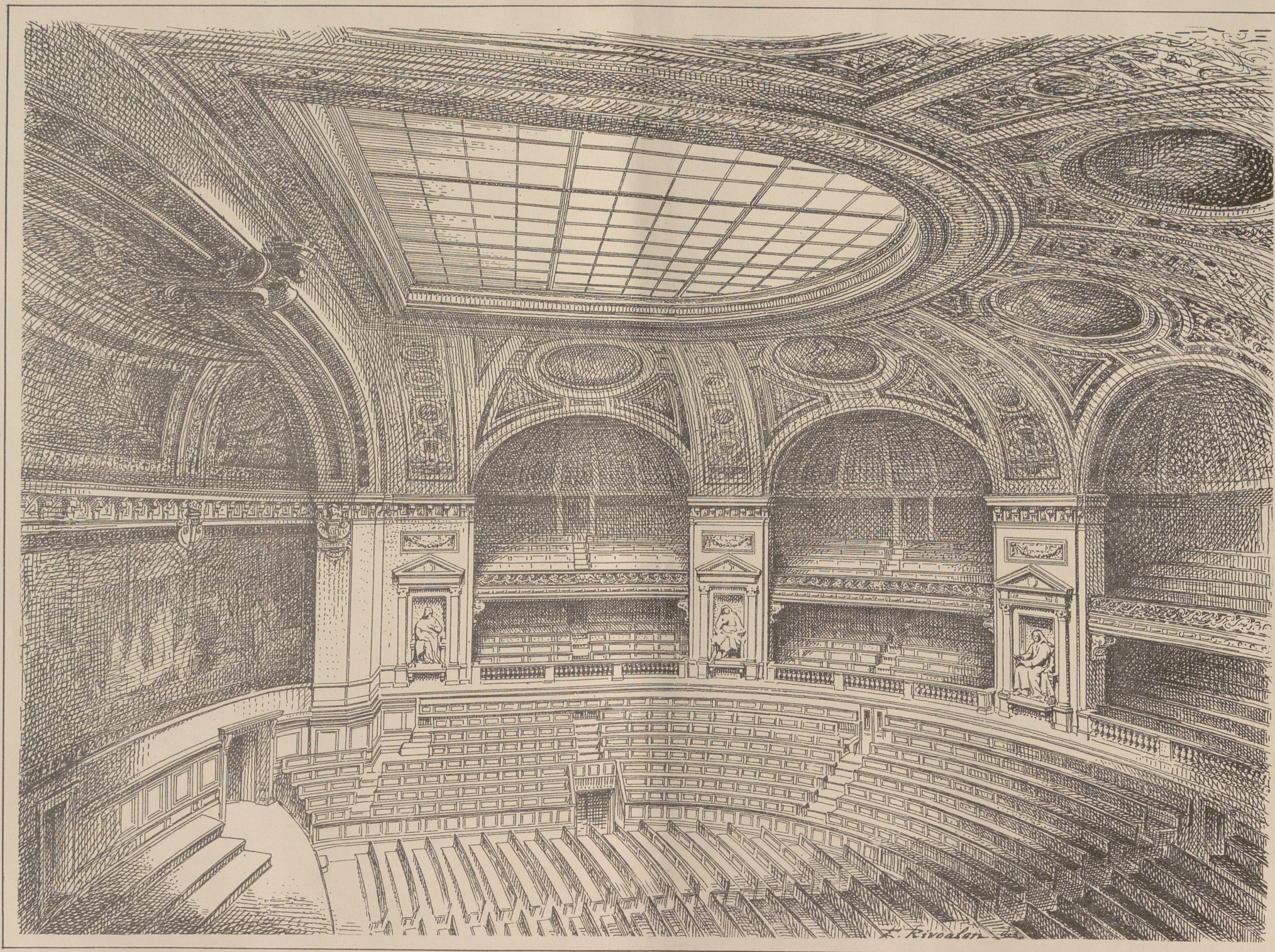


LA NOUVELLE SORBONNE - ARCHITECTE: M. NÉNOT

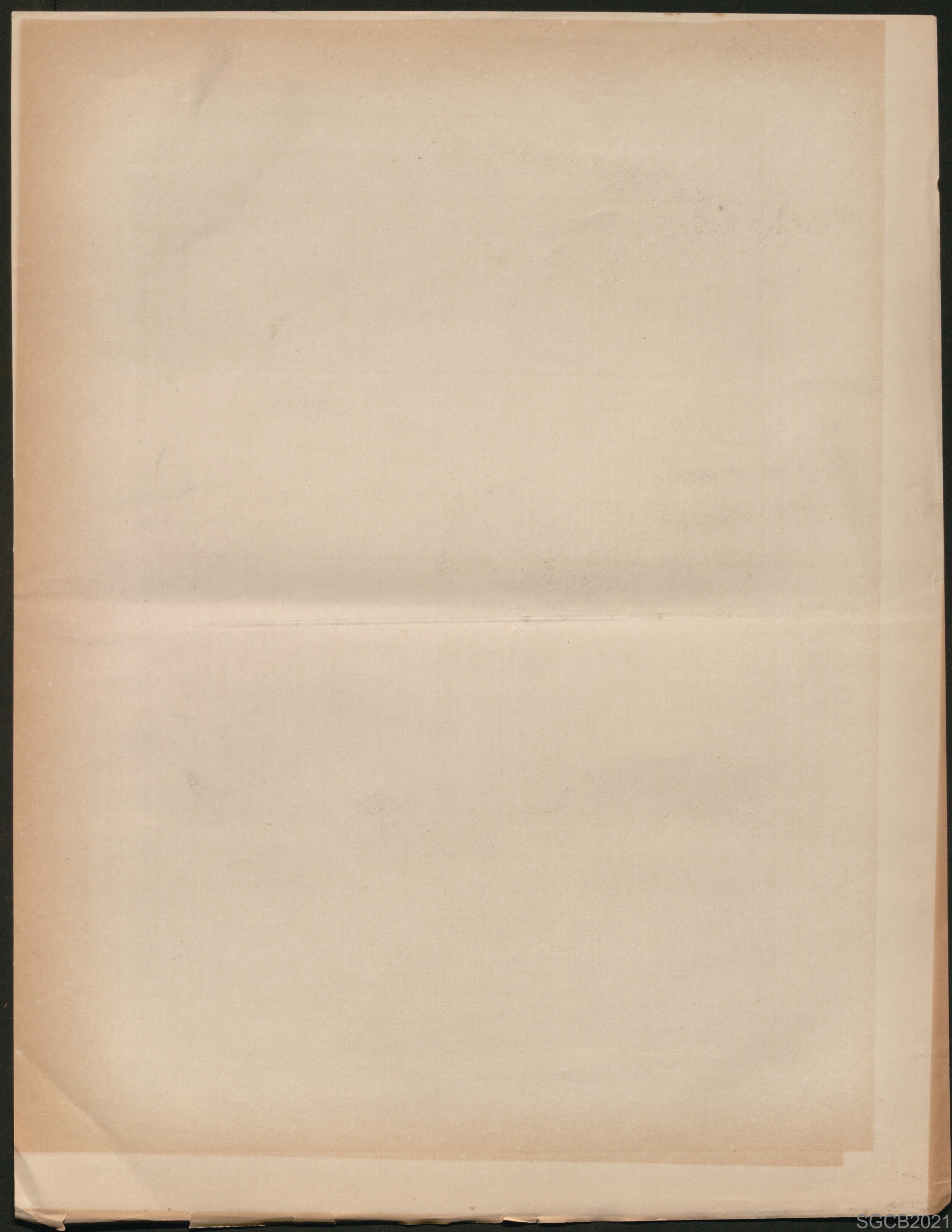








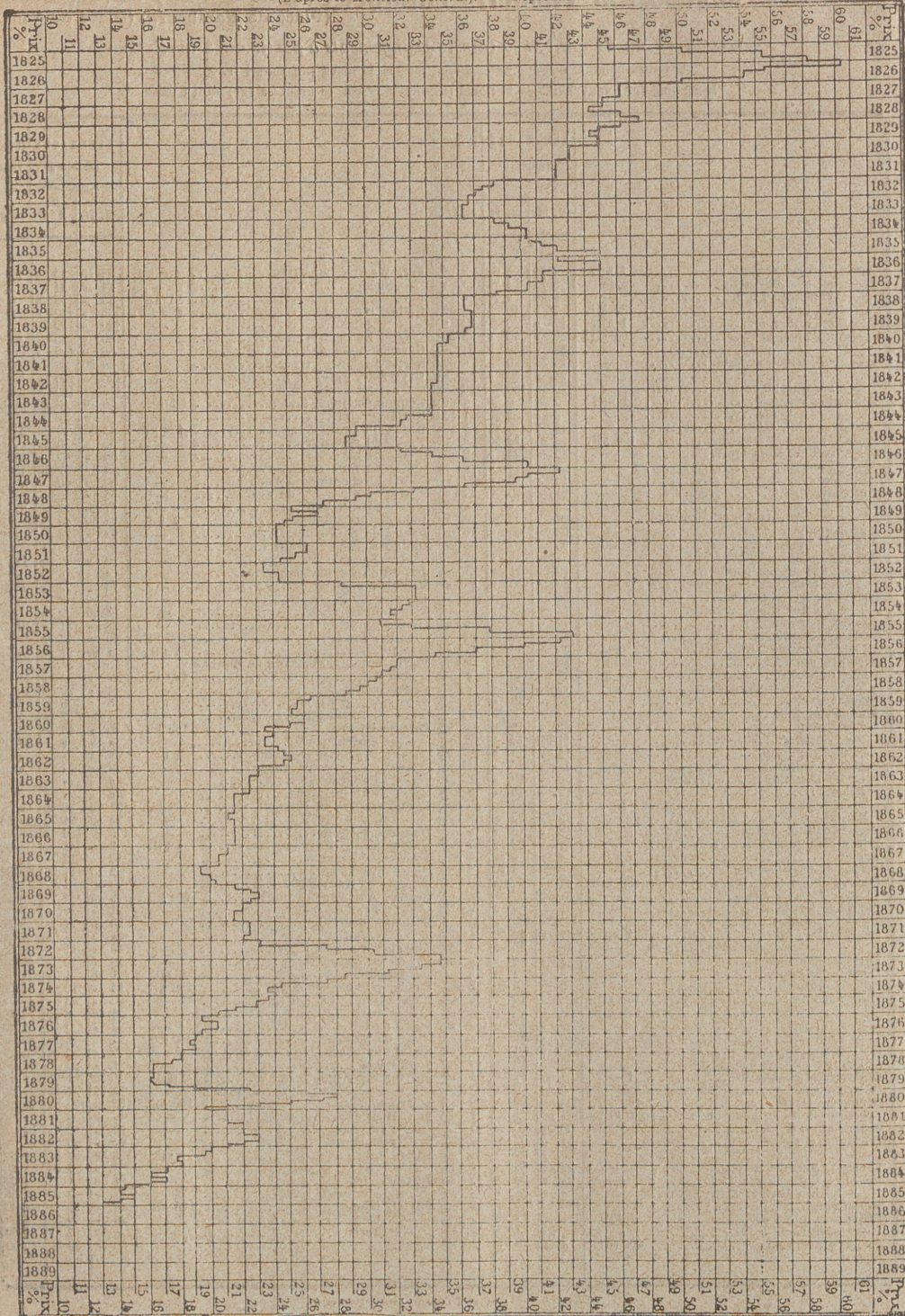
LA NOUVELLE SORBONNE - ARCHITECTE: M. NÉNOT





VARIATIONS DU PRIX DES FERS SUR LA PLACE DE PARIS DE 1825 A 1885

(D'après le Moniteur Général). — Reproduction interdite.



TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 17 avril 1890.

- 12° arr. — Rue de Picpus, 60. — Prop., sœur Marie Placide, y demeurant. — Arch., M. Coulomb, rue de Saint-Petersbourg, 4. — Construction.
- Rue de Rotterdam. — Prop., M. Chavriez. — Arch., M. J. de Merville, cité Guénot, 14 bis. — Petite construction.
- 13° arr. — Rue Esquirol, 47. — Prop., M. David rue Vercingétorix, 130 bis. — Hangar.
- 15° arr. — Rue des Entrepreneurs. — MM. Déhont frères, locataires, y demeurant. — Arch., M. Ch. Van Peltghem, cité de l'Alma, 8. — Habitation provisoire.
- 16° arr. — Boulevard Murat, 167. — Prop., M. B. Pelletier, y demeurant. — Arch., M. E. Huot, rue Lafayette, 226. — Agrandissement.
- 17° arr. — Rue des Apennins, 30. — Prop., M. Brunier. — Arch., M. E. Blanchard, rue de la Victoire. — Construction.
- Rue Eugène-Flachat, 4 et rue Verniquet. — Prop. et arch., M. G. Cacheux, rue des Fermiers, 49. — Construction.
- 19° arr. — Rue Petit. — Prop., M. Gaston Fromental, y demeurant. — Magasins.

Du 18 avril 1890.

- 6° arr. — Rue Mazarine, 13. — Prop., M. Albert. — Rectification du comble.
- Boulevard du Montparnasse, 159 bis et rue Notre-Dame des-Champs, 146. — Prop., M. B. Novaris, avenue de l'Observatoire, 23. — Arch., M. P. Legros. — Construction.
- 14° arr. — Rue des Plantes, 13 bis. — Prop., M. Bertomé, rue Lyon, 69. — Arch., M. Correy, rue de Rome, 167. — Construction.
- Rue de Vanves, 30. — Prop., M. Mouton. — Arch., M. A. Besdel, rue d'Odessa, 13. — Construction.
- 15° arr. — Rue des Fourneaux, 231. — Prop., M. Sebelin. — Arch., M. L. Pène, rue Lecourbe, 478. — Construction.

Du 19 avril 1890.

- 11° arr. — Boulevard Richard-Lenoir, 38. — Prop., M. Louis Fillette. — Arch., M. Paul Boufve, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 59. — Surélévation (1 étage).
- 14° arr. — Rue Dareau, 116. — Prop., M. Dumur, y demeurant, 148. — Arch., M. E. Andrieu, avenue d'Orléans, 66. — Reconstruction du mur de face.
- 16° arr. — Rue de Longchamp, 129, angle rue Spontini. — Prop., M. Dietz-Monnin. — Arch., M. L. Bailly, rue François-Miron, 82. — Hôtel.
- 19° arr. — Rue Compans, 102. — Prop., M. Mathieu, rue de Meaux, 148. — Bas-édifice.
- 20° arr. — Rue du Volga, 44. — M. S. Chaussade, locataire. — Atelier.

Du 21 avril 1890.

- 3° arr. — Rue Vieille-du-Temple, 408. — Prop., M. Le-lang fils. — Construction.
- 10° arr. — Quai Jemmapes, 50 et 52. — Prop., Compagnie parisienne de vitres « l'urbaine », rue Taitbout, 59. — Démolitions et reconstructions.
- 12° arr. — Boulevard Poniatowski, 33. — Prop., M. Rivière. — Surélévation.
- 15° arr. — Rue Saint-Charles, 88. — Prop., MM. Tixador et Mars, rue Saint-Charles, 94. — Arch., M. H. Audiger, rue Linois, 37. — Construction.
- 20° arr. — Rue des Vignolles, 19. — Prop., M. E. Le-fèvre, rue de la Réunion, 83. — Construction.

Du 22 avril 1890.

- 13° arr. — Boulevard de la Gare, 98. — Prop., M. Bas, y demeurant. — Surélévation (1 étage).
- 15° arr. — Passage de Parme et impasse Dary. — Prop., M. Carsault. — Bâtiment annexe.
- 16° arr. — Rue Lesueur, 12. — Prop., M. Petit, rue de Charenton, 90. — Arch., M. E. Saintier, rue Mayras, 7. — Construction.
- 18° arr. — Passage Hérisson, 23. — Prop., M. Gaudry. — Arch., M. G. Sauger, rue Championnet, 87. — Surélévation (1 étage).
- 19° arr. — Rue Compans, 82. — Prop., M. Fabrégues, rue des Annelets, 33. — Petit bâtiment.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

avis. — Le Moniteur général portant la date du samedi, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le soir.

17. — Samedi 19 avril. — Adjudication en huit lots des travaux de : 1° Terrasse et Maçonnerie; 2° Charpente; 3° Couverture et Plomberie; 4° Canalisation et Appareils pour le gaz; 5° Menuiserie; 6° Parquetage; 7° Serrurerie; 8° Peinture, Vitrerie et Dorure à exécuter pour la Construction d'une salle de fêtes, rue Lecourbe, rue Pétel et rue Pécel (15° arrondissement). — Travaux classés dans la 2° Catégorie (Grands Travaux d'Architecture).

18. — Le samedi 19 avril 1890. — Adjudication en un lot des travaux à exécuter pour la construction d'escaliers en fer et bois, au groupe scolaire, rue du Louvre et rue de la Jussienne. — Travaux classés dans la deuxième catégorie (Architecture).

19. — Le jeudi 17 avril 1890. — Adjudication à Paris, au Palais du Tribunal de commerce, à 4 heures, de travaux neufs à exécuter en 1890 pour le compte du département de la Seine.

Routes départementales. — Route n° 7. — Construction d'un égout à Courbevoie. — 23.500.

M. Penot, au prix de devis.

MM. Huguet, Versillé et Appay, 5, quai de Javel, adj. à 23 de rabais.

Route n° 8. — Construction d'un égout à Courbevoie. — 62.000.

M. Raffier, 43, rue Danton, à Levallois, adj. à 28 de rabais.

Route n° 23. — Convertissement de la chaussée. — 150.000.

M. Anceau Heudebert, 12, avenue de l'Alma, adj. à 7 de rabais.

Routes n° 23 et 26. — Construction d'un égout à Romainville. — 100.000.

M. Conchon, 46, rue Fabre-d'Eglantine, adj. à 17 de rabais.

Route n° 26. — Construction d'un égout aux Lilas. — 43.000.

M. Rambaud, 3, place de la Nation, adj. à 49 de rabais.

Route n° 40. — Travaux de viabilité. — 42.000.

M. Br. Appay, 41, rue Saint-Ambroise, adj. à 22 de rabais.

Route n° 44. — Pavage de la cnaussée, à Nogent-sur-Marne. — 92.000.

M. Redon, 73, rue de la Chapelle, adj. à 8 de rabais.

Route n° 44. — Construction d'un égout à Bry-sur-Marne. — 31.000.

M. Br. Appay, adj. à 27.40 de rabais.

Route n° 67. — Restauration à Chevilly. — 95.000.

M. Redon, adj. à 10 de rabais.

Construction d'échelles et de cheminées de regards à divers égouts départementaux. — 25 000.

M. Dagnet, 48, avenue de Châtillon, adj. à 17 de rabais.

Ch. n° 2. — Construction d'un égout. — 455.000.

MM. Huguet, Versillé et Appay, adj. à 33 de rabais.

20. — Le jeudi 17 avril 1890. — Adjudication à Paris, au Palais du Tribunal de commerce, à 4 heures, de travaux neufs à exécuter en 1890 sur divers chemins de grande communication de la Seine.

Ch. n° 2. — Reconstruction d'un égout. — 4.300.

MM. Huguet, Versillé et Appay, adj. à 33 de rabais.

Ch. n° 6. — Convertissement de chaussée sur 270 m. de longueur. — 40.000.

M. Lesueur, 66, boulevard Barbès, adj. à 32 de rabais.

Ch. n° 43. — Traverse du Pré-Saint-Gervais. — Relevé à bout. — 47.000.

M. Chandénier, 8, rue Morand, adj. à 14 de rabais.

Ch. n° 44. — Traverse de Montreuil. — Restauration. — 80.000.

M. J. Savard, 5, rue du Pré, à Montreuil-sous-Bois, adj. à 41 de rabais.

Ch. n° 44. — Restauration de la chaussée sur 850 m. de longueur. — 105.000.

2° concours.

M. Aubrun, avenue de Châtillon, 19, adj. à 7 de rabais.  
Ch. n° 25. — Commune de Saint-Maur. — Construction d'un égout. — 87.000.

M. A. Petit, 6, rue de Conflans, à Charenton, adj. à 26 de rabais.

Ch. n° 32. — Traverse de Vanves. — Construction d'un égout. — 26.500.

MM. Huguet, Versillé et Appay, adj. à 29 de rabais.

Ch. n° 35. — Convertissement de la chaussée empierrée en chaussée pavée à Issy. — 205.000.

MM. Huguet, Versillé et Appay, adj. à 19 de rabais.

Ch. n° 48. — Traverse de Nanterre. — Convertissement en pavage empierré. — 415.000.

M. Penot, 33, rue du Mont-Valérien, à Suresnes, adj. à 33 de rabais.

Ch. n° 72. — Construction. — 412.000.

M. Delalande Sacristain, 89, avenue Kléber, adj. à 24 de rabais.

Ch. n° 72. — Traverses d'Asnières et de Colombes. — Convertissement de la chaussée. — 160.000.

M. Redon, 73, rue de la Chapelle, adj. à 27 de rabais.

Ch. n° 75. — Mise en état de viabilité sur le territoire d'Aubervilliers. — 52.800.

M. Redon, adj. à 25 de rabais.

Ch. n° 76. — Commune de Saint-Ouen. — Mise en état de viabilité. — 170.000.

MM. Joyeux et Fretton, 42, rue Riquet, adj. à 8 de rabais.

Ch. n° 80. — Mise en état de viabilité. — 390.000.

M. Savart, adj. à 8 de rabais.

Chemins de grande communication. — Etablissement de plaques et de poteaux indicateurs. — 3.500.

M. Durenne, 26, faubourg Poissonnière, adj. à 26 de rabais.

Chemins vicinaux ordinaires. — Etablissement de plaques et de poteaux indicateurs. — 25.000.

M. Durenne, adj. à 26 de rabais.

21. — Préfecture de la Seine. — Concours. — Construction d'une Ecole professionnelle du meuble (Ecole Bouille) rue de Reuilly 57.

22. — Préfecture de la Seine. — Le samedi 19 avril 1890 à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement au Tribunal de Commerce, dans une des salles du Conseil de Préfecture, à l'adjudication en un lot, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux d'impression du Bulletin hebdomadaire de statistique municipale, du 13 mai 1890 au 14 mai 1893.

Bulletin hebdomadaire de statistique municipale. — Evaluation, 39.000.

Imprimeries réunies, 0.50 de rabais.

Imprimerie Chaix, 20, rue Bergère, adj. à 15 de rabais.

23. — Préfecture de la Seine. — Le samedi, 19 avril 1890, à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement, au Tribunal de Commerce, dans une des salles du Conseil de Préfecture, à l'adjudication en un lot, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux d'impression des tableaux mensuels de statistique municipale, du 1<sup>er</sup> janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Tableaux mensuels de statistique municipale. — Evaluation, 46.000.

M. Née, 30. — Imprimerie Chaix, 28 de rabais.

Imprimeries réunies, 2, rue Mignon, adj. à 12.35 de rabais.

24. — Le samedi 19 avril 1890. — Adjudication au rabais, en deux lots, des travaux de terrassements, de maçonnerie, etc., à exécuter sur le canal Saint-Denis, 1<sup>o</sup> pour la reconstruction des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> écluses; 2<sup>o</sup> pour le recouvrement d'une courbe et la construction de perrés au 5<sup>e</sup> bief. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Adjudication ajournée.

Tribunal de commerce, 19 avril. — Hôpital de la Charité. — Création d'une maternité.

Adjudication ajournée.

Tribunal de Commerce, 17 avril. — Adjudication d'une fournaise de 5.000 m. de gros tuyaux en toile pour pompes à vapeur, nécessaires au service de secours contre l'incendie.

MM. Rimbaut et Ropart, à Angers, adj. à 2.67.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

25. — Le samedi 3 mai 1890. — Adjudication en un lot de l'entreprise de la confection et de la fourniture des lanternes, des bouquets en bronze, de candélabres à trois branches et des candélabres-refuges en bronze à cinq branches, nécessaires au service de l'éclairage de Paris pendant les années 1890, 1891 et 1892.

Préfecture de la Seine.

26. — Le samedi 3 mai 1890, à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement au Tribunal de commerce, dans une des salles du Conseil de Préfecture, à l'adjudication en dix lots, suivant maxima de prix et par voie de soumissions cachetées, de la fourniture du charbon de terre, du bois à brûler et des margotins nécessaires, pendant l'hiver 1890-1891, aux divers services de la Préfecture de la Seine, les établissements scolaires exceptés.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Pavillon de Flore, service du Matériel), où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

27. — Le samedi 3 mai 1890. — Adjudication au rabais, en trois lots, de la fourniture des objets de quincaillerie, de lampisterie et de charonnage nécessaires au service du curage des égouts pendant les années 1890, 1891 et 1892. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Le Samedi 3 mai 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce de Paris, à l'adjudication, au rabais, en trois lots, de la fourniture des objets de quincaillerie, de lampisterie et de charonnage nécessaires au service du curage des égouts, pendant les années 1890, 1891 et 1892.

1<sup>er</sup> lot. — Quincaillerie. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 8.000 fr. — Cautionnement, 800 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 500 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Lampisterie. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 6.000 fr. — Cautionnement, 600 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 400 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Charonnage. — Montant approximatif et annuel de l'entreprise, 3.000 fr. — Cautionnement, 500 fr. — Montant approximatif des frais d'adjudication, 350 fr.

Les cahiers des charges et bordereaux des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau : eaux, canaux et assainissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

28. — Le samedi 3 mai 1890. — Adjudication au rabais, en un lot, de la fourniture des couronnements et bavettes en granit, nécessaire à l'établissement des bouches d'égout en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Le Samedi 3 mai 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, au Palais du Tribunal de Commerce, à l'adjudication, au rabais, en un lot, de la fourniture des couronnements et bavettes en granit nécessaires à l'établissement des bouches d'égout en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

Le montant de la fourniture annuelle est évalué approximativement à huit mille francs (8.000 fr.).

Le cautionnement est fixé à mille cinq cents francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la Ville de Paris, au porteur.

Les frais de l'adjudication sont évalués, approximativement, à 4.000 francs.

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Allemagne) et (Autriche)

(Place de Hambourg) (Place de Vienne)

Cours du 1<sup>er</sup> au 23 avril 1890 (divers changements à partir du 9 avril 1890).

Cours nominal des monnaies allemandes = le mark (m) vaut 1 fr. 25, le pfening (pf.) vaut 0,025 = le florin (fl) vaut 2 fr. 50, le kreutzer (kr) vaut 0,025.

|                                                | ALLEMAGNE |        |         | AUTRIC.  |        |         |
|------------------------------------------------|-----------|--------|---------|----------|--------|---------|
|                                                | Hambourg  |        | Vienne  | Hambourg |        | Vienne  |
|                                                | M. Pl.    | M. Pl. | Fl. Kr. | M. Pl.   | M. Pl. | Fl. Kr. |
| Acide citrique anglais.....                    | 1 kil.    | 3 50   | 3 60    | 2 68     |        |         |
| — allemand.....                                |           | 3 75   | 4 75    |          |        |         |
| — vinaigre 40 O/O.....                         |           | 60     | 70      | 40       |        |         |
| — sel brut.....                                | 100 kil.  | 7      | 10      | 6 50     |        |         |
| — sel pur.....                                 | 1 kil.    | 17     | 20      | 32       |        |         |
| — nitrique, brut.....                          | 100 kil.  | 30     | 45      | 23 50    |        |         |
| — pur.....                                     |           | 50     | 55      | 51       |        |         |
| — sulfurique anglais.....                      |           | 15     | 20      | 6 50     |        |         |
| — pur.....                                     |           | 28     | 32      |          |        |         |
| — borique blanc pur.....                       |           | 170    | 180     | 116      |        |         |
| Albumine végétale.....                         | 1 kil.    | 5 50   | 6 50    | 4        |        |         |
| — animale.....                                 |           | 2      | 2 50    | 1 15     |        |         |
| Alcool rectifié, 0,798.....                    |           | 70     | 80      | 40       |        |         |
| Alun, anglais et français.....                 | 100 kil.  | 13 25  | 13 50   |          |        |         |
| — raffiné, sans fer.....                       |           | 30     | 32      | 9 50     |        |         |
| — Suède.....                                   |           | 2      | 2       |          |        |         |
| Antichlore, Syrie.....                         |           | 15     | 16      | 20       |        |         |
| Ammoniac, sulf.....                            |           | 25     | 45      | 22       |        |         |
| — crist.....                                   |           | 2      | 2       |          |        |         |
| — esprit 960 (E. 0,880).....                   |           | 22     | 22 50   | 19       |        |         |
| Antimoine brut.....                            |           | 55     | 65      | 30       |        |         |
| — métal.....                                   |           | 95     | 97      | 58       |        |         |
| Arsenic allemand.....                          |           | 40     | 44      | 25       |        |         |
| — blanc, en poudre.....                        |           | 50     | 53      | 38       |        |         |
| — rouge, en morceaux.....                      |           | 58     | 68      | 47       |        |         |
| Asphalte, Syrie.....                           |           | 72     | 72      | 34       |        |         |
| Baryte, nitrique.....                          |           | 72     | 72      |          |        |         |
| Benzine, houille, goudron.....                 |           | 160    | 300     | 90       |        |         |
| — pétrole 0,680.....                           |           | 36     | 46      | 38       |        |         |
| Bismuth pur.....                               | 1 kil.    | 16     | 17 50   | 10 50    |        |         |
| Blanc de céruse, anglais.....                  | 100 kil.  | 47     | 48      |          |        |         |
| — hollandais.....                              |           | 49     | 50      |          |        |         |
| Blanc de zinc.....                             |           | 37     | 40      | 31       |        |         |
| Bois de teinture :                             |           |        |         |          |        |         |
| — Bleu camp.....                               |           | 15     | 16      | 13       |        |         |
| — Bleu domingo.....                            |           | 41 50  | 42      |          |        |         |
| — Jaune, tup., cub.....                        |           | 14     | 15      | 13       |        |         |
| — Jani et Laguma.....                          |           | 41     | 42      | 11       |        |         |
| — R. de Pernamb.....                           |           | 50     | 55      | 38       |        |         |
| — Bahia.....                                   |           | 15     | 16      | 19       |        |         |
| — Viset.....                                   |           | 24     | 25      | 16 50    |        |         |
| — Santal.....                                  |           | 25     | 35      | 18       |        |         |
| Bicarbonate de soude.....                      |           | 18     | 19      | 18       |        |         |
| Borax raffiné.....                             |           | 61     | 62      | 67       |        |         |
| Brome.....                                     | 1 kil.    | 4      | 4 50    | 4 50     |        |         |
| Bromure de potassium.....                      |           | 3 20   | 3 30    | 2 20     |        |         |
| Cachou, Pegu la.....                           | 100 kil.  | 60     | 65      | 50       |        |         |
| — Gambir Block.....                            |           | 56 50  | 57      | 48       |        |         |
| Campfire, brut, chin.....                      |           | 170    | 180     | 135      |        |         |
| — raffiné.....                                 |           | 18     | 18 50   | 8 50     |        |         |
| Cantharides, russes.....                       | 1 kil.    | 18     | 18 50   | 8 50     |        |         |
| — autrichiennes.....                           |           | 18     | 18 50   | 8 50     |        |         |
| Carthame, Bengale.....                         |           | 5 70   | 5 80    | 2 35     |        |         |
| — autrich.....                                 |           | 105    | 110     | 74 50    |        |         |
| Cire, Japon.....                               | 100 kil.  | 105    | 110     | 74 50    |        |         |
| — Carnauba.....                                |           | M      | M       | M        |        |         |
| — Zanzibar.....                                |           | 240    | 242     | 115      |        |         |
| — Chili.....                                   |           | 250    | 252     |          |        |         |
| — Bengale.....                                 |           | 250    | 251     |          |        |         |
| Chlorure de chaux 100-35 O/O.....              |           | 28     | 40      | 17 50    |        |         |
| Chlorhydrate cristallisé.....                  | 1 kil.    | 7 50   | 7 60    | 5 10     |        |         |
| Chloroforme.....                               |           | 4 20   | 5       | 3 50     |        |         |
| Crème de tartre.....                           | 100 kil.  | 260    | 265     | 170      |        |         |
| Créosote, huile de goudron.....                | 1 kil.    | 1 50   | 1 55    | 1 10     |        |         |
| Cuirre anglais.....                            | 100 kil.  | 130    | 135     | 84       |        |         |
| Curcuma, Bengale.....                          |           | 51     | 52      | 32 50    |        |         |
| — Madras.....                                  |           | 64     | 65      | 36       |        |         |
| Dividivi, Maracaibo.....                       |           | 22     | 25      |          |        |         |
| — Curacao.....                                 |           | 25     | 30      | 19       |        |         |
| — Rio-Hache.....                               |           | 190    | 195     | 135      |        |         |
| Etain Banca.....                               |           | 4 10   | 4 25    | 90       |        |         |
| Ether acétique 0,800.....                      | 1 kil.    | 1      | 1 05    | 78       |        |         |
| — sulfurique 0,725.....                        |           | 95     | 1 05    | 78       |        |         |
| Fer, brut, écossais.....                       | 100 kil.  | 3      | 6 75    | 6        |        |         |
| Fer, Westph. en barres.....                    | 100 kil.  | 44 75  | 45      | 42       |        |         |
| — Suède.....                                   |           | 21     | 21 50   |          |        |         |
| Fève de Tonka.....                             | 1 kil.    | 14     | 19      | 8 75     |        |         |
| Galles, Chine.....                             | 100 kil.  | 125    | 127     |          |        |         |
| — Japon.....                                   |           | 120    | 122     |          |        |         |
| — Noires.....                                  |           | 150    | 155     | 89       |        |         |
| Garance hollandais.....                        |           | 60     | 120     | 60       |        |         |
| Glette anglaise.....                           |           | 34 50  | 36      | 18 75    |        |         |
| Glycérine, pure, 28 B.....                     |           | 125    | 150     | 82       |        |         |
| — brute, 28 B.....                             |           | 100    | 120     | 65       |        |         |
| Gomme élastique fine.....                      | 1 kil.    | 10     | 10 20   | 7 50     |        |         |
| — de coton.....                                |           | 6      | 8 50    | 3 25     |        |         |
| — de rave.....                                 |           | 66     | 67      | 42       |        |         |
| — de raff.....                                 |           | 74     | 74 50   | 45 50    |        |         |
| — térébenthine d'Amérique.....                 |           | 56     | 60      | 48       |        |         |
| — de France.....                               |           | 56     | 60      | 48       |        |         |
| — pétrole raff.....                            |           | 17 25  | 17 50   | 24       |        |         |
| Iode double sublimée.....                      | 1 kil.    | 42     | 43      | 9 50     |        |         |
| Iodure de potassium.....                       |           | 42     | 43      | 7 70     |        |         |
| Indigo Kurpah courant.....                     |           | 10     | 12      | 7 50     |        |         |
| — Bengale fin.....                             |           | 19     | 20      | 11       |        |         |
| Jus de citron Messine.....                     |           |        |         |          |        |         |
| Magnésie anglaise.....                         |           | 70     | 72      | 38 50    |        |         |
| Mercurure.....                                 |           | 3 40   | 3 50    | 1 95     |        |         |
| Nickel 97 O/O.....                             |           | 8 50   | 9       | 5 25     |        |         |
| Opium Smyrne.....                              |           | 23     | 31      | 24       |        |         |
| Orseille, Lima.....                            | 100 kil.  | 40     | 42      | 40       |        |         |
| Oxalate.....                                   | 1 kil.    | 1 20   | 1 25    | 73       |        |         |
| Pierre brune, ou bioxyde de Manganèse All..... | 100 kil.  | 44     | 20      | 10       |        |         |
| Pierre ponce.....                              |           | 5      | 5 10    | 3 40     |        |         |
| Phosphore en bâtons.....                       | 1 kil.    | 7 30   | 7 40    | 5 40     |        |         |
| — amorphe.....                                 |           | 46     | 46 50   | 32       |        |         |
| Potasse kassan.....                            | 100 kil.  |        |         |          |        |         |
| — américaine.....                              |           |        |         | 37 50    |        |         |
| — hydrocyanate jaune.....                      | 1 kil.    |        |         |          |        |         |
| — rouge.....                                   |           |        |         |          |        |         |
| — Chlorate.....                                |           |        |         |          |        |         |
| — Chrom. jaune.....                            |           |        |         |          |        |         |
| Plomb anglais en saumon.....                   | 100 kil.  | 28 40  | 28 50   |          |        |         |
| — Corinthien.....                              |           | 24 50  | 24 75   | 18 50    |        |         |
| Quinine, sulfate.....                          |           | 175    | 180     | 108      |        |         |
| Quinquina, Calisaya.....                       | 1 kil.    | 3      | 6       | 5 50     |        |         |
| — rouge.....                                   |           | 10     | 22      | 13       |        |         |
| — Loja.....                                    |           | 2 20   | 4 50    | 3 50     |        |         |
| — Maracaibo.....                               |           | 80     | 1 05    | 1 50     |        |         |
| Résine, Amérique, brune.....                   | 100 kil.  | 9      | 9 10    | 8 50     |        |         |
| — France, raff.....</                          |           |        |         |          |        |         |

# PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 12 au 19 avril 1890

| SUCRES<br>1890             | BLANC N° 3      | ROUX, BASE 88°  | ROUX ACQUITTÉS<br>BASE 88° | STOCK<br>DES SUCRES<br>INDIGÈNES<br>A PARIS | RAFFINÉS                        |                                 |
|----------------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
|                            | les 100 k. nets | les 100 k. nets | les 100 k. nets            |                                             | BONNE SORTIE<br>les 100 k. nets | BELLE SORTIE<br>les 100 k. nets |
| Lundi... 14 avril          | 34 25 à 34 50   | 31 25 à 31 50   | 83 50 à 83 75              | 123.829                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Mardi... 15                | 34 25 à 34 50   | 31 25 à 31 50   | 83 50 à 83 75              | 123.041                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Mercredi... 16             | 34 25 à ...     | 31 50 à 31 75   | 83 75 à 84 ..              | 122.706                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Jeudi... 17                | 34 25 à 34 50   | 31 75 à ...     | 84 ..                      | 121.903                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Vendredi... 18             | 34 50 à 34 75   | 32 ..           | 84 25 ..                   | 121.443                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Samedi... 19               | 34 50 à 34 75   | 32 ..           | 84 25 ..                   | 120.772                                     | 105 ..                          | 106 ..                          |
| Cote moyenne de la semaine | 34 437          | 31 687          | 83 937                     |                                             |                                 |                                 |

| HUILES<br>les 100 kilogrammes<br>hors barrière.)<br>1890 | COLZA D'EUROPE               |                              | LIN BRUTE<br>TOUS FUTS<br>les 100 kil | ESPRITS FINS<br>1 <sup>re</sup> qualité, 90°<br>non logé, ent. Paris.<br>1890 | COTE OFFICIELLE<br>l'hectolitre | STOCK<br>DE PARIS<br>pipes |
|----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
|                                                          | BRUT TOUS FUTS<br>les 100 k. | ÉPURÉ EN TONN.<br>les 100 k. |                                       |                                                                               |                                 |                            |
| Lundi... 14 avril                                        | 70 ..                        | 80 ..                        | 56 50                                 | Lundi... 14 avril                                                             | 35 50 à ...                     | 20.475                     |
| Mardi... 15                                              | 70 ..                        | 80 ..                        | 56 50                                 | Mardi... 15                                                                   | 35 50 ..                        | 20.475                     |
| Mercredi... 16                                           | 70 ..                        | 80 ..                        | 57 ..                                 | Mercredi... 16                                                                | 35 50 ..                        | 20.475                     |
| Jeudi... 17                                              | 69 ..                        | 79 ..                        | 57 25                                 | Jeudi... 17                                                                   | 35 50 ..                        | 20.300                     |
| Vendredi... 18                                           | 67 50                        | 77 50                        | 57 75                                 | Vendredi... 18                                                                | 35 50 ..                        | 20.275                     |
| Samedi... 19                                             | 69 ..                        | 79 ..                        | 57 75                                 | Samedi... 19                                                                  | 35 50 ..                        | 20.250                     |

| COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX<br>Paris, le 21 avril 1890. |                            | Ach.   | Vend.  |
|-------------------------------------------------------|----------------------------|--------|--------|
|                                                       |                            | fr. c. | fr. c. |
| Lingots or, très fin, le kil.                         | 3,434 fr. 44 à             |        |        |
| 1000/1000                                             | pair.                      | 2 ..   |        |
| Arg. fin, le kil.                                     | 218.89 à 1,000/1000, perte |        |        |
| Argent fin à Londres                                  | 43 1/2                     |        |        |
| Quadruples espagnols                                  | 80 50                      | 80 70  |        |
| — colomb. et mex.                                     | 80 50                      | 80 70  |        |
| Piastres mexicaines                                   | 3 70                       | 3 95   |        |
| Souverains anglais                                    | 25 18                      | 25 25  |        |
| Banknotes                                             | 25 30                      | 25 33  |        |
| Aigles des États-Unis                                 | 25 60                      | 25 80  |        |
| Guillaume (20 marks)                                  | 24 50                      | 24 60  |        |
| Impériales (Russie)                                   | 20 50                      | 20 60  |        |
| Couronnes de Suède                                    | 27 50                      | 27 60  |        |
| Duc. d'Autr. k. 3,388 85                              | pair.                      |        |        |
| Piastres                                              | 43 3/4                     |        |        |
| Lires italiennes                                      | 1/8                        | 0/0    |        |
| BILLETS DE BANQUE                                     |                            |        |        |
| Anglais                                               | 4 23                       |        |        |
| Allemands                                             | 1 99                       |        |        |
| Autrichiens                                           | 2 46                       |        |        |
| Russes                                                | 2 08                       |        |        |
| Hollandais                                            | 3 ..                       | 0/00   |        |
| Belges 3 0/00                                         | 4 36                       | 0/0    |        |
| Suèdois                                               | 5 40                       |        |        |
| Américains                                            | 1/2                        | 0/0    |        |
| Italiens                                              | 1/2                        | 0/0    |        |
| Suisses                                               | 1/2                        | 0/0    |        |

**Le comptoir LYON-ALEMANT achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:**

| MATIÈRES D'OR                |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Vieux Paris                  | 280             |
| Boîtes montres et tabatières | 250             |
| Or plein                     | 242 à 245       |
| Or creux                     | 235 à 240       |
| Jaseron                      | 235             |
| MATIÈRES D'ARGENT            |                 |
| Vieux Paris                  | 153             |
| Coq                          | 152             |
| Nouveau                      | 150             |
| 2 <sup>e</sup> Titre         | 123             |
| Platine                      | le gramme 4 fr. |
| Lingots d'or                 | pair            |
| Lingots d'argent doré, perte | 2 65 0/0        |
| Piastres du Chili et Pérou   | 3 55            |

| FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts) |             |             |               |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
|                                                 | 1890        | 1889        | 1888          |
| Lundi... 14                                     | 53 75 à ..  | à ..        | 52 75 à ..    |
| Mardi... 15                                     | 53 75 54 .. | 54 25 54 50 | ..            |
| Mercredi... 16                                  | 53 50 ..    | 54 50 ..    | 53 ..         |
| Jeudi... 17                                     | 53 50 53 75 | 54 ..       | 53 25 53 50   |
| Vendredi... 18                                  | 53 50 ..    | 54 ..       | 54 .. 54 25   |
| Samedi... 19                                    | 54 ..       | 54 ..       | 54 .. 54 25   |
| SUIFS (Prix aux 100 kilos.)                     |             |             |               |
| Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains      |             |             | 60 ..         |
| Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances    |             |             | 60 ..         |
| Acide stéarique de saponification               |             |             | 90 .. à 95 .. |
| Acide stéarique de distillation                 |             |             | 85 .. à 90 .. |
| — oléique de saponification                     |             |             | 58 .. à ..    |
| — de distillation                               |             |             | 54 .. à ..    |
| Glycérine brute 28° de saponification           |             |             | 100 .. à ..   |

| MÉTAUX — 19 avril.                                     |        |                        |               |
|--------------------------------------------------------|--------|------------------------|---------------|
| L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.                             | 1890   | Cours de la sem. préc. |               |
|                                                        |        | de 1889                | de 1888       |
| Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre | 135 .. | 135 ..                 | 110 .. 205 .. |
| Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre   | 130 .. | 130 ..                 | 103 .. 200 .. |
| Cuivre en lingots et plaques                           | 135 .. | 135 ..                 | 112 50 202 50 |
| — Best Selected                                        | 142 50 | 145 ..                 | 120 .. 207 50 |
| — Minéral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu     | ..     | 145 ..                 | 115 .. 180 .. |
| Étain Bankaliv. Hav. ou Par.                           | 246 25 | 245 ..                 | 250 .. 440 .. |
| — Billiton                                             | 242 50 | 240 ..                 | 245 .. 432 50 |
| Étain Détroit                                          | 238 75 | 237 50                 | 240 .. 430 .. |
| — Australie                                            | ..     | ..                     | ..            |
| — Angl. de Cornouailles, livr. Havre ou Rouen          | 238 75 | 240 ..                 | 242 50 390 .. |
| Plomb provenances diverses, marque ord. liv. Havre     | 33 ..  | 32 50                  | 32 25 36 50   |
| Id. id. livr. Paris                                    | 33 75  | 33 50                  | 33 25 37 50   |
| Zinc de Silésie liv. Havre                             | 56 50  | 57 50                  | 47 50 49 50   |
| — Autres bonnes marq.                                  | 56 ..  | 57 ..                  | 46 50 49 ..   |
| — Paris                                                | 57 ..  | 53 ..                  | 46 75 49 50   |

Les cahiers des charges, bordereaux des prix et dessins, sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

29. — Le samedi 3 mai 1890. — Adjudication au rabais, en un lot, de la fourniture des attelages et objets divers, nécessaires au service du curage des égouts en 1890 et en 1891. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Le Samedi 3 mai 1890, à une heure et demie, après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris, et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce, à l'adjudication, au rabais et en un lot, de la fourniture des attelages et objets divers nécessaires au service du curage des égouts en 1890 et 1891.

Le montant de la fourniture annuelle est évalué approximativement à 35,000 fr.

Le cautionnement est fixé à la somme de trois mille cinq cents francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la Ville de Paris, au porteur.

Les frais de l'adjudication sont évalués approximativement à la somme de 1,200 fr.

Le cahier des charges et bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : B. POUBELLE  
Par le Préfet :  
Le secrétaire général de la préfecture,  
Signé : LAURENCEAU.

## FAILLITES

15 avril. — Leduc, entrepreneur de peinture à Clichy, 6, rue du Bois (7218). — Weishaupt, marchand de vins, 149, rue de Charenton (7219). — Lang, loueur de voitures, 48, avenue de Saint-Ouen (7220). — Lévy, commissionnaire en papeterie et librairie, 3, rue Séguier, actuellement rue Saint-André des-Arts, 58 (7221). — Saint-Paul, vins et liqueurs, boulevard Magenta, 147 (7222). — Decoray, marchand de beurre et œufs, boulevard Voltaire, 60, puis marchand de vins, rue Simart, 12 (7223). — Urban, teinturier à Saint-Ouen, avenue de la Gare, 48 (7224). — Flamin et Cie, représentants de commerce, cité Trévisie, 6 (7225).

16 avril. — Duchêne, marchand de beurre et œufs en gros, 50, rue du Château-des-Rentiers (7227).

17 avril. — Guyot, marchand de vins et liqueurs, rue Oberkampf, 108 (7228). — Carbonnier, marchand de jouets en gros, 28, rue Michel-le-Comte (7229). — Jamet, bijoutier, rue Rambuteau, 4 (7230). — Gros, tôlier-fumiste, rue de Flandre, 111 (7231).

18 avril. — Guériat, marchand de vins, 23, rue Vincent (7232). — Metaux, marchand de bois, passage Léonidas, 20 (7233). — Monsour, corroyeur, 37, rue Basraut (7234). — L'Alliance militaire, fournitures militaires, 41, rue Taitbout (7235). — A. de Bernalès, commissionnaire en marchandises, 3, rue de la Bourse (7236). — Martin, entrepreneur de fêtes, à Boulogne-sur-Seine, avenue de la Reine, 24 (7237). — Cerf Strauss, dit Henry Strauss, armateur-commissionnaire, 13, rue du Temple (7238). — Lalouette, marchand d'épicerie au détail, 13, rue de Roeroy (7239). — Schroder, épicier, 67, rue de Lévis (7240). — Colliard et Cie, commissionnaires en marchandises, 23, rue Thevenot (7241). — Ramon, ferblantier, à Boulogne-sur-Seine, 24, rue Michelet (7242). — Billaut, entrepreneur de bals publics et cabaretier, 160, rue Saint-Charles, anciennement avenue Parmentier, 120 (7243).

19 avril. — Juhel de Bourzac, représentant de commerce, 19, rue Molière (7244). — De Poirier, fabricante d'articles pour couvreurs, 55, rue de la Roquette (7245). — Robert, encadreur, 99, rue de Charonne (7246). — Pédeneau, charbon, 63, avenue de Ségur (7247).

21 avril. — De Félicité Frelon, restaurant, 30, rue Saint-André-des-Arts (7248).

22 avril. — Banel Clément, boulevard des Italiens, 6 (7250). — Brun, ancien chapelier, à Paris, 43, rue de Flandre (7251). — Lagneau Vve, marchand de vins, rue du Bac, 19 (7252). — Stefano de Cordeviola, directeur de théâtre, 25, boulevard Beaumarchais et 8, rue Chambige (7253). — De Tissier, fabricante de plumes, 24, rue des Petits-Carreaux (7254). — Orange, marchand de bois de sciage, à Issy, rue du Parc, 43, ayant succursale à Fontenay-aux-Roses, rue Boucicaut, 132 (7255). — Dupuis Vve, mercière, 68, boulevard Diderot (7256). — Schildnecht, négociant en cafés, rue des Dames, 51 (7257).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

### FORMATIONS

Compagnie forestière de Madagascar (concession Thomé), 89, boulevard Malesherbes. — Michaud et Monnier, exploitation d'une imprimerie à la Varenne-Saint-Hilaire, avenue Didier. — Compagnie générale pour la Production du Froid, avenue de l'Opéra, 18. — Perrusset et Cie, commerce de sciage des marbres, 14, rue Chaligny. — Piele et Maguin, commerce des bronzes, boulevard Voltaire, 44 (passage du Jeu de Boules). — Société anonyme des Ardoisières d'Alaise, 39, rue de Chateaudun. — Gerboz et Cie, entreprise de peinture, boulevard Rochechouart, 7 bis. — Société civile Immobilière du boulevard des Capucines, rue de Caumartin, 2.

Goussard et Camion, entreprise de travaux de plomberie et couverture, à Saint-Ouen, 20, rue des Châteaux. — V. Lassus et H. Coppin, mécaniciens, 5, rue Ternaux. — Emile Lévy et Cie, rue des Petits-Champs, 36, fonds de commerce d'imprimerie. — Flourey frères, peinture décorative et de l'ignifuge, quai de la Mégisserie, 2 ter. — Le journal la France Financière, rue Bergère, cité Rougemont, 4 bis.

### MODIFICATIONS

La Rente foncière, 12, rue Le Peletier.

### DISSOLUTIONS

Léon Henaut et Cie, entrepreneurs de marbrerie, 25, boulevard de Strasbourg. — Bourgouin et Cie, fers, tôles et fontes moulées, 23, passage Dubail. — Compagnie parisienne d'Installations centrales de chauffage et d'électricité, 47, avenue Labourdonnais.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

— Terrain, 700 m. rue des Prairies, 5. Acq., Letalle, à Crèvecœur-le-Grand (Oise) (14,200). — Propriété, 350 m., à Bois-de-Colombes, rue Denis-Boucher, 28. Acq., Dombrowska (Mlle), rue de Laborde, 7 (21,500). — Propriété, 583 m. 87 c., rue des Amiraux, 12. Acq., Verneaux, à Mortcef (S.-et-M.) (64,500). — Maison rue Milton, 22. Acq., Cognacq, rue de la Monnaie, 19. — Maison rue Leibnitz, 32. Acq., Bourgoin, rue Tholozé, 22 (6,500). — Immeuble boulevard Morland, 8. Acq., Leseur, rue Boucher, 2 (128,400).

2 Maisons quai Bourbon, 17 et rue de la Montagne-Ste-Geneviève, 36. Acq., Société des Immeubles de France, rue Marsollier, 9 (282,050). — 3 Terrains, 4,849 m. 81, n. 52 du plan général de la Garenne. Acq., Van Menter, rue Tronchet, 33, etc (5,250). — Immeuble, rue Dupetit-Thouars, 5. Acq., Société des Immeubles de France, rue Marsollier, 9 (430,000). — Terrain, 403 m., angle rue Pernet et rue de l'Ouest. Acq., Ville de Paris (34,500). — Hôtel, 184 m. 84, boulevard Berthier, 94. Acq., Louis dite Bernard, boulevard Berthier, 94 (100,000). — Propriété, 967 m. 13 c., rue Geoffroy-St-Hilaire, 17. Acq., Glaser Salomon, rue Geoffroy-St-Hilaire, 11 (155,000). — Hôtel, 930 m., rue Galilée, 6. Acq., Desfossés, rue de Douai, 44 (375,050). — Propriété, 1,055 m., rue Tour-d'Auvergne, 16. Acq., Bourrier, quai de la Rapée, 13 (435,000). — Maison à Villeneuve-la-Garenne, boulevard d'Asnières, 68. Acq., Castrique, rue de la Lune, 35 (2,600).

AVIS. — Les lecteurs du Moniteur Général sont invités, quand ils adressent des demandes, 11, passage Saubrier, de placer un timbre-poste pour affranchir la réponse. — Depuis cinq jours, nous avons reçu 17 lettres qui resteront sans réponse.